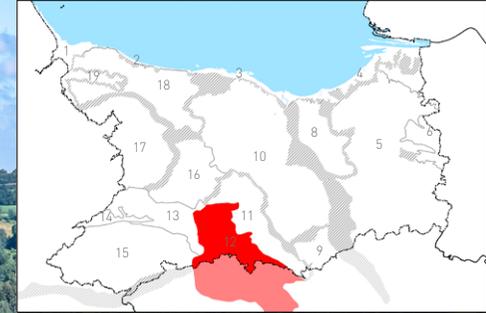


MONTS ET MÉANDRES DE LA SUISSE NORMANDE



vue plongeante sur la vallée de l'Orne au niveau du Ham. Vue au drone DREAL.



UNITÉ PAYSAGÈRE

Le livret caractérise une **unité paysagère** du département. D'après le guide du Ministère «Les Atlas de Paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages » :

Une unité paysagère désigne une partie continue de territoire cohérente d'un point de vue paysager. Ce « paysage donné » est caractérisé par un ensemble de structures paysagères et d'éléments de paysage qui lui procurent sa singularité. Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou « floues ».

*Certains éléments de paysages sont en interaction. Les systèmes que forment ces éléments de paysages dessinent les **structures paysagères**. Celles-ci distinguent l'unité paysagère étudiée de celles qui l'entourent. Ce sont elles qui caractérisent un paysage. Ces structures paysagères intègrent trois dimensions : topographique, fonctionnelle et symbolique.*

SOURCES DES CARTES

Localisation

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

Carte des paysages

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Anciennes UP >

Relief-Hydrographie

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Zones humides surfaciques 2020 > DDT38

Agriculture / Boisements

- RPG 2020 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

Bâti

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Monuments historiques et SPR > Ministère Culture
- Sites inscrits classés > DREAL

Carte des évolutions

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

CITATIONS DE L'INVENTAIRE DES PAYSAGES DE BASSE-NORMANDIE DE 2001

Dans le cadre de l'actualisation de l'Inventaire réalisé en 2001, des passages en sont cités pour caractériser les unités paysagères.

Ils expriment des éléments de connaissance des paysages, des évolutions ou des permanences.

Ils sont mis en lumière par les **encarts bleus**, écrits en italique et entre guillemets >

Les encarts bleus peuvent également servir à citer d'autres sources, mentionnées dans les encarts.

« Textes issus de l'Inventaire des paysages de Basse-Normandie de 2001. »

LES REPRÉSENTATIONS SOCIOCULTURELLES DES PAYSAGES

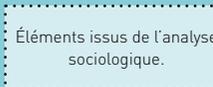
Les livrets présentent les représentations sociales des paysages relevant des modèles globaux et locaux. Les représentations du modèle global, sont issues du travail d'analyse des représentations iconographiques (peintures, littérature grise, sites web, etc.) réalisé en annexe des livrets UP. Des références à ce travail sont indiquées dans le livret sous la forme d'un encart jaune arrondi. D'autre part, les représentations du modèle local sont issues du travail réalisé en ateliers tout au long de la démarche, avec les acteurs locaux. Les références à ce travail sont indiquées sous la forme d'encart bleus.

• Représentations iconographiques socioculturelles (« modèle global »)

« Les modèles globaux renvoient à une culture académique et aux représentations paysagères véhiculées par les arts : la littérature, ou la peinture mais aussi la photographie ou le cinéma... Cette échelle évoque les processus d'« artialisation » qu'avait mis en évidence Alain Roger (Court traité du paysage, 1997). Elle renvoie également aux différents stéréotypes véhiculés par les médias : la presse, la télévision et les sites web touristiques... » (voir Cadiou Nathalie et Luginbühl Yves. 2. Modèles paysagers et représentations du paysage en Normandie-Maine. In Paysage au pluriel, édité par Claudie Voisenat, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1995). ► **Voir l'étude des représentations sociales commandée par la DREAL, et réalisée en 2023 par Clément Briandet.**

• Représentations sociales issues des ateliers (« modèle local »)

« Les modèles locaux font référence à la culture locale, aux rapports sociaux qui interviennent dans les représentations que les populations se forgent du paysage. » (voir N.C. & Y.L. Paysage au pluriel) Ces représentations et systèmes de valeurs locaux complètent et s'articulent aux modèles globaux. Mais ils en sont parfois bien différents. L'atlas intègre la prise en compte des modèles locaux à travers les nombreuses productions réalisées au cours des ateliers avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI). ► **Voir annexe méthodologique des ateliers.**



LE PATRIMOINE VISUEL : POINTS DE VUE ET ITINÉRAIRES PAYSAGERS

L'étude propose une cartographie (non exhaustive) du « patrimoine visuel ». Cette cartographie a été construite à partir de sources multiples :

- Les points de vue reconnus et institutionnels, voir historiques : localisés sur le Scan 25 de l'IGN, faisant l'objet d'un ensemble d'illustrations et de représentations consultables dans les offices de tourisme, dans les guides (notamment le guide vert) et sur les sites web des collectivités.
- Les points de vue « profanes », issus des ateliers avec les EPCI, des observations de terrain des paysagistes et des échanges avec le comité technique.

TENDANCE D'ÉVOLUTION PAYSAGÈRES - RECONDUCTION À PARTIR D'ORTHOPHOTOGRAPHIES

Les évolutions paysagères sont illustrées par des reconductions de photographies aériennes sur des secteurs caractéristiques de l'unité. Les reconductions sont réalisées sur un pas de temps pouvant aller de 1960 à 2020 ou de 2000 à 2020, selon l'intérêt des évolutions qu'elles présentent. L'analyse des reconductions s'appuie sur de l'observation des photographies et sur des données IGN pour les bâtiments (BDTopo 2020).

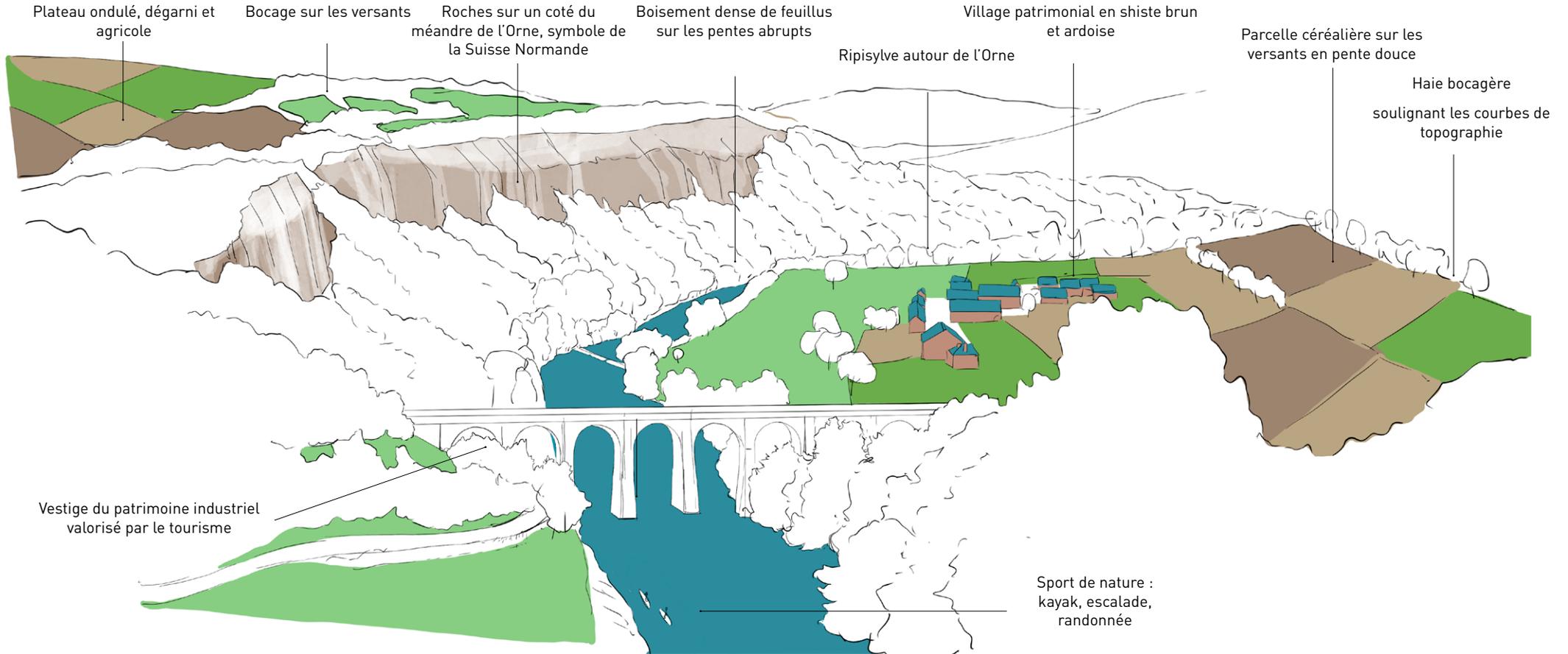
CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

De manière générale, les photos sont issues des campagnes de terrain du groupement Passeurs © (sauf mentions). Les photographies prises au drone sont fournies par la DREAL.

SOMMAIRE

Mode d'emploi du livret	2
Sommaire	3
A première(s) vue(s)	4
IDENTIFICATION DES PAYSAGES	5
Intitulé, délimitation et éléments de situation	4
Limites paysagères	5
COMPOSANTES PAYSAGÈRES	9
La géologie	11
Le relief et l'hydrographie	12
L'agriculture et les boisements	13
L'urbanisation, les équipements, les sites et les paysages protégés	14
Paysages institutionnalisés, reconnus et protégés	15
Les représentations locales des paysages	16
Les belvédères et routes paysages	16
STRUCTURES PAYSAGÈRES	17
Une vallée creusée dans des plateaux agricoles	19
- Les gorges de l'Orne	20
- Les plateaux agricoles creusés de micro-vallons	22
ÉVOLUTIONS ET ENJEUX PAYSAGERS	24
Grandes tendances des évolutions	26
Exemple d'un secteur représentatif	27
Paysages en évolution, paysages en débats	35
Évolutions et enjeux par structure paysagère	36
Les communes de l'unité paysagère	39

À PREMIÈRE(S) VUE(S)



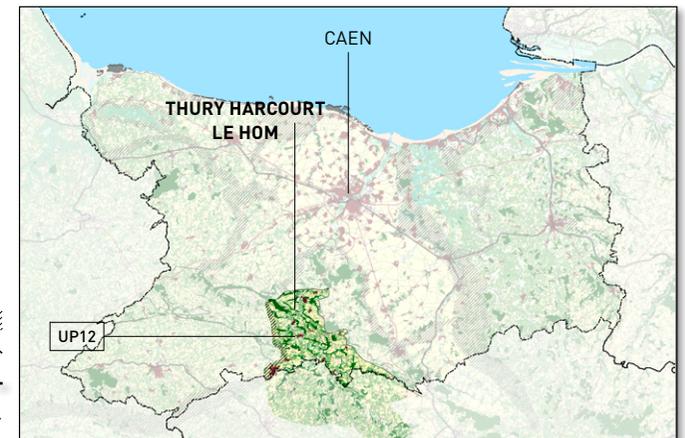
L'unité paysagère des monts et méandres de la Suisse Normande se situe au sud du département à sa frontière avec le département de l'Orne. La Suisse Normande ne présente qu'une partie de son ensemble, l'autre se développant dans le département voisin au sud. Un relief particulièrement vigoureux crée, sur le cours moyen de l'Orne et sa confluence avec le Noireau, un paysage tout à fait singulier, auquel son aspect presque montagnard a donné le nom de Suisse Normande. Ces paysages sont parmi les plus emblématiques de l'image touristique de la région.

Paysages de renom pour les voyageurs depuis la fin du XIXe siècle, la Suisse Normande représente un territoire qui s'organise en ruban d'orientation nord-ouest/sud-est, le long du tracé de l'Orne qui ondule et s'encaisse progressivement dans les plateaux successifs. Les rochers de la Houle et les rochers des Parcs qui dessinent des coteaux abrupts aux affleurements rocheux spectaculaires, représentent le cœur et le caractère singulier de l'unité.

 L'ensemble paysager s'étend sur le département de l'Orne
Le présent livret concerne la partie calvadosienne

Limite d'unité paysagère épaisse 
Limite d'unité paysagère nette 
Limite départementale 

Unité paysagère n°12 «Monts et méandres de la Suisse normande». Carte des unités paysagères du Calvados et de leurs limites nettes ou épaisses - 2022.





A

IDENTIFICATION DES PAYSAGES

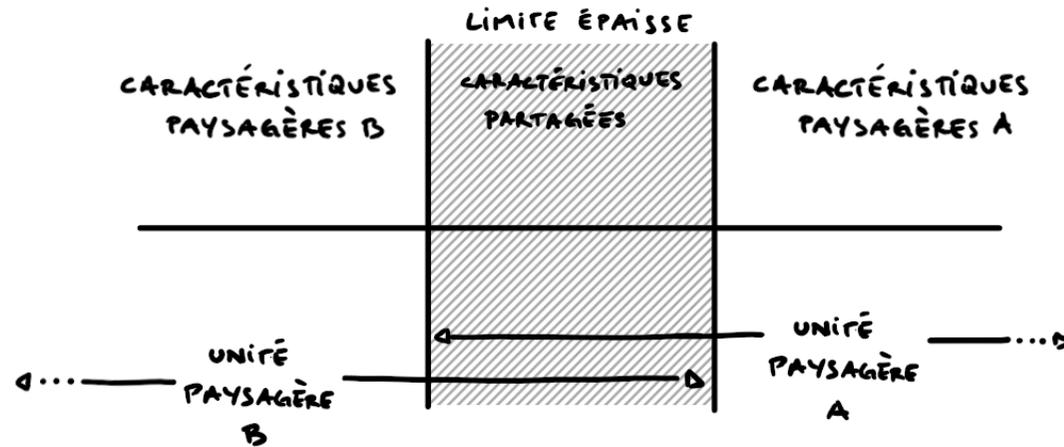
Saint-Omer.

ACTUALISATION DE L'INTITULÉ ET DES PRINCIPES DE DÉLIMITATION

- Identification des paysages

« Par identification d'un paysage, on entend l'exposé, dans un Atlas de paysages, des limites et du nom d'une unité paysagère. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



La définition des principes a ainsi mené à distinguer deux grandes typologies de limites :

- Les **limites nettes**, formées par les basculements francs entre deux unités, par un relief marqué, une lisière ou un changement radical d'occupation du sol, pouvant être représentées par un trait fin sur une carte.
- Les **limites « épaisses »**, en fondu ou dégradé subtil, formées par des basculements lents entre deux unités. Elles peuvent être de deux natures :
 - « **stables** », généralement liée à la douceur des changements de relief, aux boisements, etc.
 - « **progressives** », liées à des dynamiques anthropiques comme le développement de l'urbanisation, un changement de pratiques agricoles, sylvicoles ou éventuellement ostréicoles (en mer), ou encore l'installation d'équipements (éoliennes par exemple), voire le changement climatique. Dans ce cas, une évolution future de la limite est à prévoir.

D'autre part, nous considérons qu'une limite, par définition, est toujours **partagée** entre deux unités, qu'elle soit nette ou épaisse. Par conséquent, le cas d'une limite épaisse implique que le territoire de **la limite appartient aux deux unités** à la fois, tel que le schéma suivant l'illustre. Dans les fiches par unité, les territoires des limites épaisses sont représentés de cette manière, qu'elles soient stables ou progressives.

MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 1

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **2 Ateliers des Paysages** : ateliers exploratoires (A11, A12).

Un total de **29 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (mairies, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

INTITULÉ

L'intitulé d'une unité paysagère est défini selon les principes définis par le guide des Atlas de paysages du Ministère.

Il demande à ce que la notion de paysage prime avant tout, en croisant des caractéristiques géographiques et anthropiques et un élément de localisation d'ordre toponymique ou socioculturel.

DÉLIMITATION

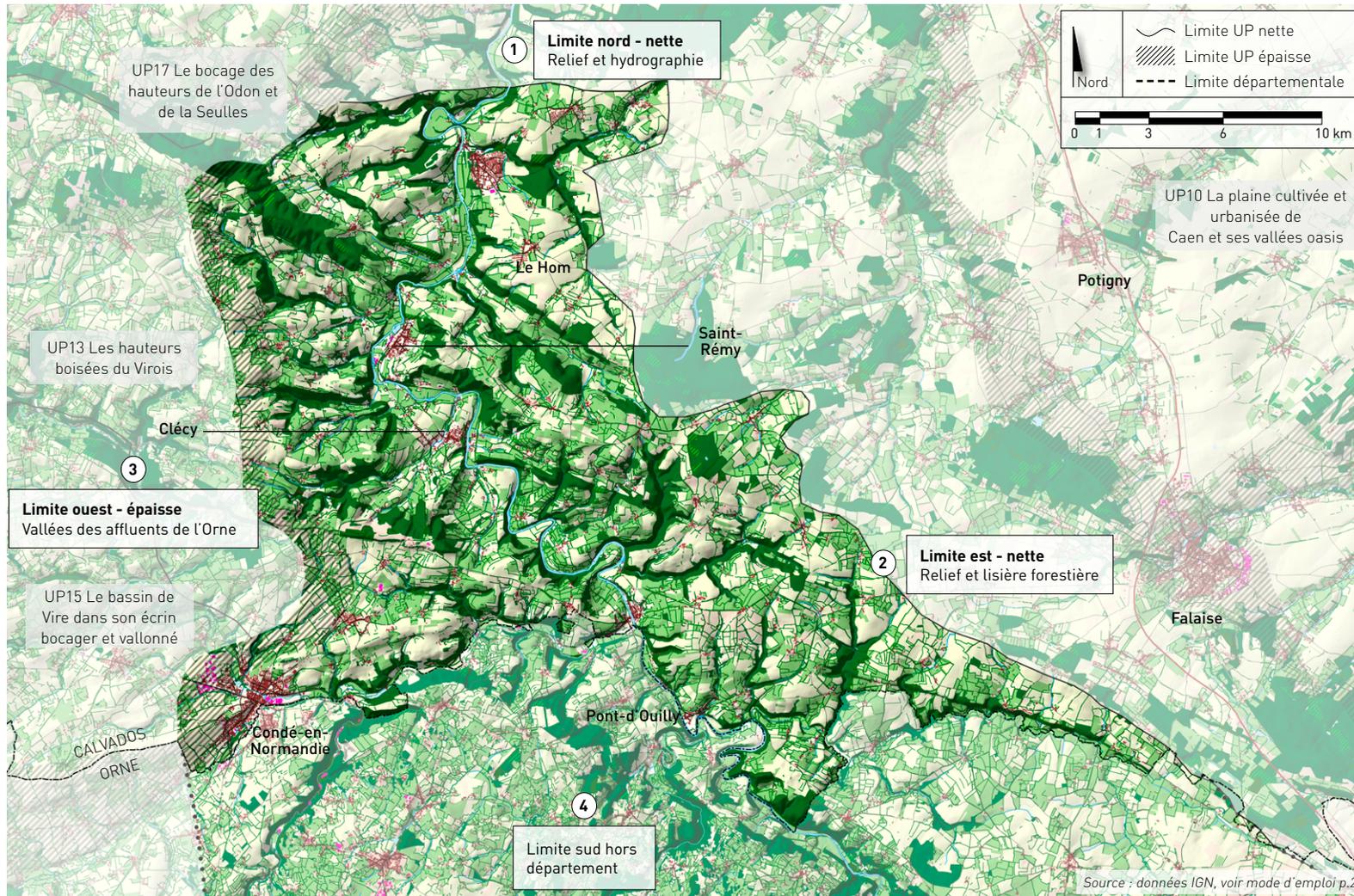
Les principes de délimitation s'appuient sur différents critères, notamment liés à la définition du paysage issue de la Convention Européenne du Paysage : une interaction de facteurs naturels et humains, intégrant une dimension perceptive, socioculturelle.¹ Il s'agit donc de croiser les éléments géographiques : le relief, l'hydrographie et la végétation ; et les éléments anthropiques de l'occupation du territoire : l'urbanisation, l'architecture et l'agriculture, en tenant compte de leur histoire et de leurs évolutions récentes.

Le caractère maritime du département est également un facteur incontournable : l'estran et ses évolutions quotidiennes, les paysages des marées, la vue de la mer et l'appel du large, et bien sûr la dimension mémorielle profondément inscrite dans les paysages côtiers des plages et de leurs équipements.

Tous ces éléments interviennent dans la définition des limites des unités paysagères, y compris la part de subjectivité du regard de chacun, de son ressenti et de ses représentations. On peut donc partir du principe qu'il existe différentes manières de délimiter des unités paysagères, mais que l'essentiel est d'assurer une cohérence des choix, entre les limites des unités du département elles-mêmes et avec celles des unités des départements voisins, définies précédemment sur l'Orne et la Manche, à venir sur l'Eure et la Seine-Maritime.

Pour plus de détail sur les principes de délimitation, voir le fichier « Méthodologie de l'Atlas du Calvados ».

1. Selon la CEP, le terme « Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.



ANCIENNE ET NOUVELLE DÉLIMITATION

L'atlas de 2001 proposait une délimitation en une seule unité paysagère : la Suisse normande. L'unité est donc conservée en l'état, en raison de ses fortes caractéristiques et de la notoriété de ses paysages aux allures de petites montagnes.

Le bocage plus ou moins dense épousant les courbes des monts, les vergers de pommiers et la vigueur du relief de l'unité confèrent à ses paysages un caractère particulièrement pittoresque. Les traces de son passé industriel accentuent leur singularité. Le foisonnement de monts, gorges et falaises, créés par différents facteurs géologiques, a favorisé la représentation d'un paysage directement issu des nouveaux modèles paysagers, rappelant la montagne, à l'époque où la villégiature se développait entre montagne et bords de mer. La fin du XIX^e et le début du XX^e siècle ont alors vu naître la Suisse Normande, nouvelle destination touristique, permettant de rapprocher mer et montagne au sein d'un même séjour.

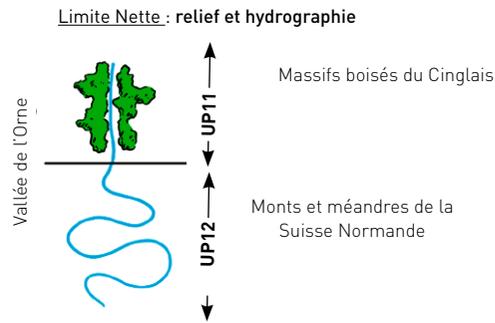
L'unité paysagère s'étend équitablement sur les départements de l'Orne et du Calvados.

LÉGENDE

Bâti résidentiel, patrimonial, agricole et équipements	Boisement	Route départementale
Activités économiques, artisanales et industrielles	Bocage	Autoroute
Cours d'eau	Prairie	Voie ferrée
	Grande culture	

LIMITES DE L'UNITÉ ET ÉLÉMENTS DE SITUATION

Limite Nord 1

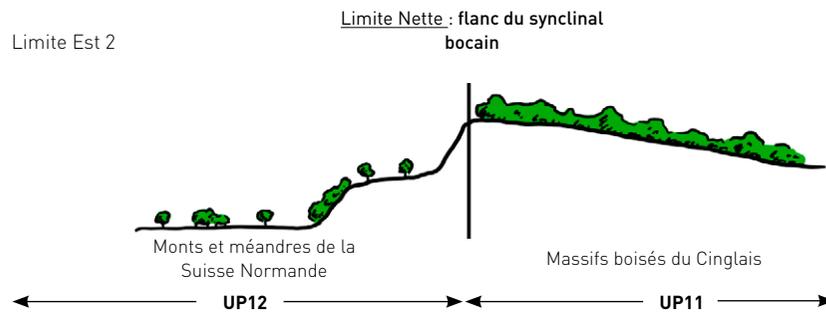


Saint Rémy.

① Limite nord

Nette : La limite nord est marquée par la fin du relief bouleversé de la Suisse normande, alors que le cours de l'Orne reprend des galbes moins méandreux, au nord du Hom à Thury-Harcourt. La vallée reste escarpée et boisée mais les falaises perdent en hauteur, les marques du synclinal bocain disparaissent soudainement, fixant une limite nette avec le massif du Cinglais.

Limite Est 2

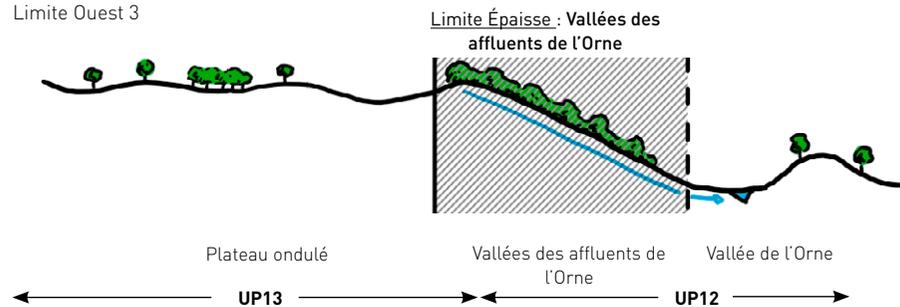


Le Haut d'Ouilly.

② Limite Est

Nette : À l'est, la limite est partagée entre le massif du Cinglais et la plaine d'Argentan répartie en deux séquences bien différenciées. Le massif du Cinglais se distingue par la forte présence des boisements et un relief nettement plus plat. Plus au sud, la limite de l'unité épouse quasiment la limite départementale, le long du synclinal bocain jusqu'à sa disparition au niveau de la plaine d'Argentan.

Limite Ouest 3



Condé-sur-Noireau.

③ Limite Ouest

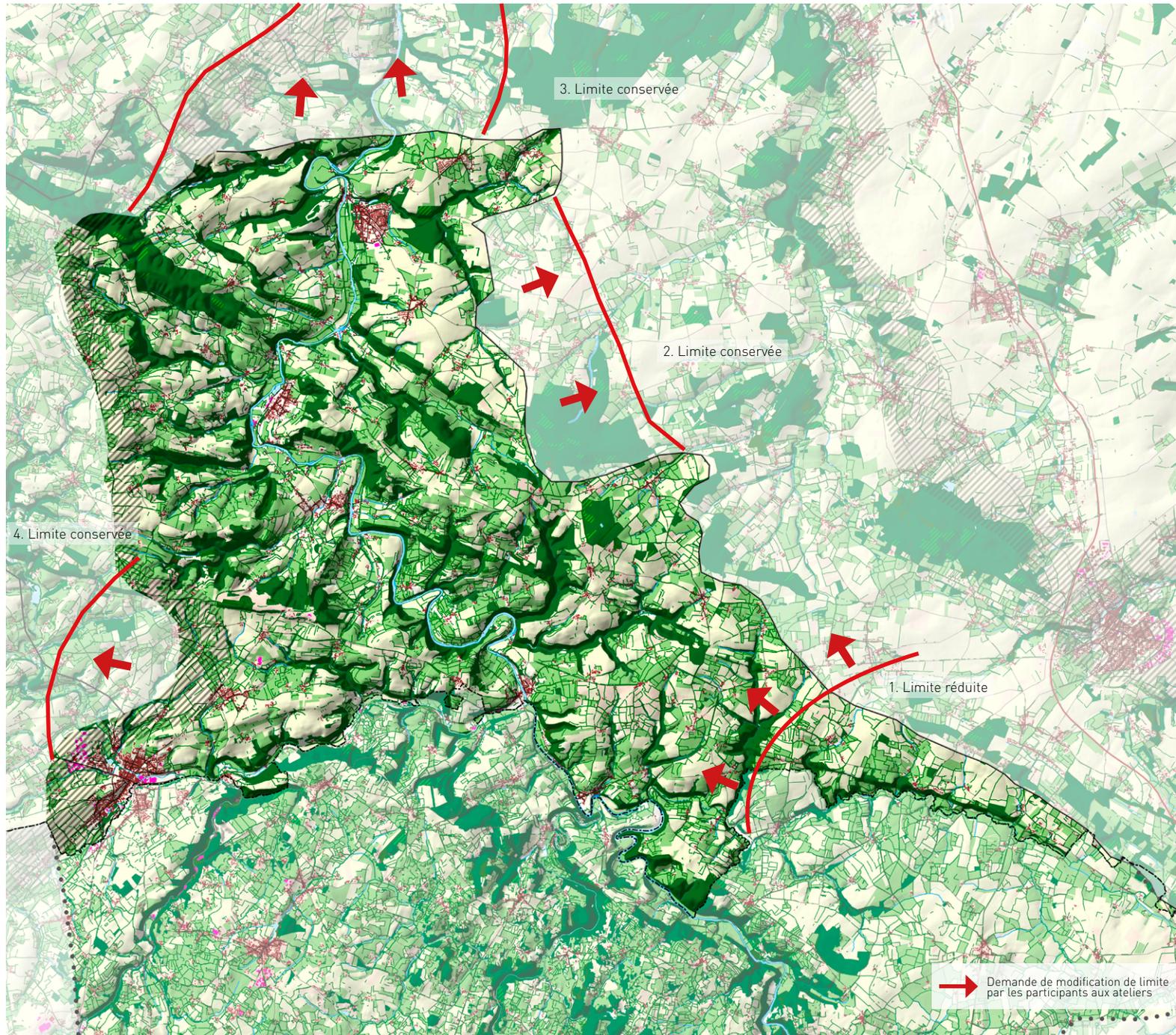
Épaisse : La limite avec les hauteurs boisées du Virois à l'ouest est épaisse. Les paysages des deux unités sont marqués par le relief spécifique du synclinal bocain, mais la limite se situe au-dessus des petites vallées des affluents de l'Orne, alors que le relief devient moins accidenté. Au sud, au niveau de Condé-sur-Noireau, l'épaisseur se situe sur la partie récente de l'urbanisation, qui s'étend le long de la D512.



Les Planches.

④ Limite Sud

Continue : Au sud, l'unité s'étend au-delà de la limite départementale, dans le département de l'Orne. Elle y est bordée par les unités 6 (la plaine d'Argentan), 11 (les collines étirées du sud de l'Houlme) et 8 (le bocage de l'ouest ornais et du Mortinais) de l'Atlas des paysages de l'Orne.



LES LIMITES de l'unité paysagère proposées ont fait l'objet de discussions entre les participants au cours des ateliers et des comités techniques. Les débats ont pu aboutir, pour certaines unités, à des demandes de modification des limites.

Ici, quatre modifications ont été proposées :

1. **Le retrait du secteur sud** des Loges-Saulces et Fourneau-le-Val qui unanimement est considéré appartenir au Pays de Falaise.

> **La demande a été validée.**

2. **L'extension vers l'est**, pour inclure un secteur défini de façon plus ou moins étendue selon les participants, autour de la Meslay et le Bois de Saint-Clair, dans la partie est de l'unité paysagère.

> **La demande est infirmée en raison de la présence du bois de Saint-Clair qui fait partie des boisements caractéristiques de l'unité paysagère du Cinglais et du Haut Pays de Falaise.**

3. **Une extension assez importante de l'unité paysagère vers le nord** pour inclure de part et d'autre de l'Orne, les bourgs de Montillères-sur-Orne et Grimbosq.

> **La demande est infirmée : une transition paysagère s'opère après la boucle du Hom, l'Orne sort de sa séquence de méandres pour prendre un cours plus droit. De plus, le bourg et la forêt de Grimbosq sont également considérés comme des éléments fortement caractéristiques du Cinglais.**

4. **Une extension modérée à l'ouest de l'unité paysagère** pour inclure le secteur de Pontécoulant dans une limite progressive avec l'unité paysagère limitrophe des « hauteurs boisées du Virois ».

> **La demande est infirmée : la limite paysagère est située sur la ligne de séparation des eaux entre les bassins versants de la Druance et des affluents directs de l'Orne.**



B

COMPOSANTES PAYSAGÈRES

Clécy.

- Identification des paysages

« Par identification d'un paysage, on entend l'exposé, dans un Atlas de paysages, des limites et du nom d'une unité paysagère. »

- Caractérisation des paysages :

« Dans un Atlas de paysages, on entend par caractérisation l'étude et la mise en évidence des structures paysagères et éléments de paysage qui permettent de caractériser une unité paysagère. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Le paysage représente un « tout », un ensemble de **familles thématiques, appelées « composantes », reliées par des logiques d'implantation.**

Ce chapitre vise à étudier ces composantes paysagères pour définir et comprendre leurs interrelations et leurs logiques.

Par exemple :

- Pourquoi le relief s'est formé de telle manière, selon la nature du sol et du sous-sol ?

- Pourquoi les milieux et leur végétation se sont-ils développés à certains endroits ?

- Pourquoi cultive-t-on telle espèce à tel endroit ?

- Et enfin, pourquoi l'homme s'est-il implanté de telle manière sur ce territoire ?

L'étude des composantes permettra, d'une part, de répondre à ces questions, et d'autre part, en conjuguant ces réponses, de confirmer la délimitation de l'unité paysagère.

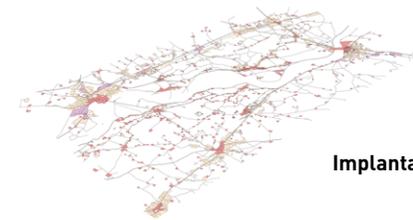
Un Paysage...



Perceptions et représentations



Une partie de territoire perçue



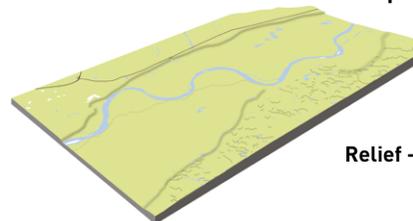
Implantation humaine

+



Végétation

+



Relief - sol / Hydrographie

MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 1

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **2 Ateliers des Paysages** : ateliers exploratoires (A11, A12).

Un total de **29 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère.

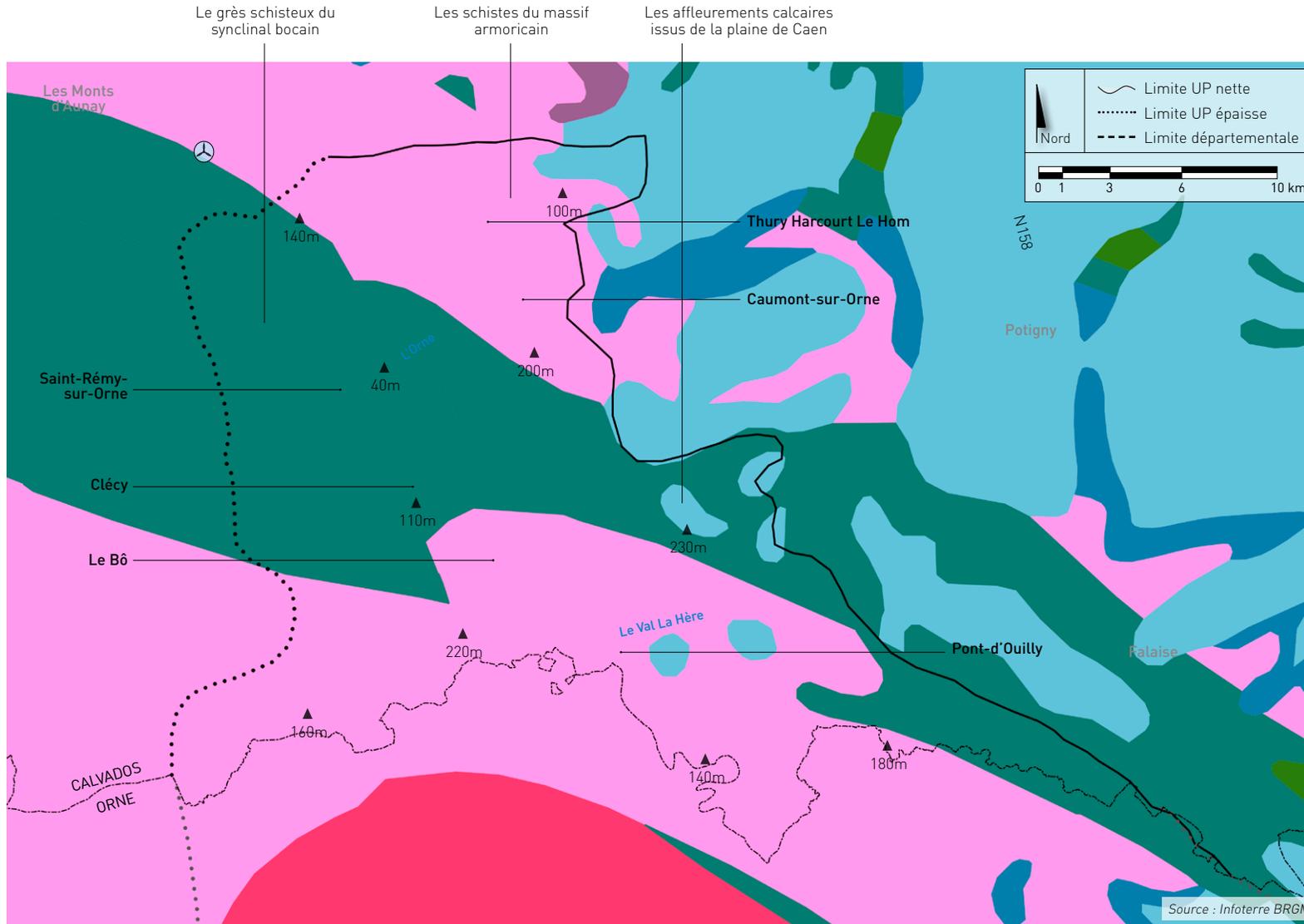
Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (mairies, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

La Suisse Normande est traversée sur une petite partie de territoire par des structures géologiques très différentes.

Au centre, le synclinal bocain arme de conglomérats et d'arkoses très durs les couches plissées de schistes et de grès. La vallée est enfoncée irrégulièrement en fonction de la dureté des affleurements rocheux. On trouve ainsi des parois rocheuses longeant le cours de l'Orne et faisant face à des pentes douces, qui remontent vers les plateaux. Sur cette partie de territoire, l'industrie a exploité les gisements de fer, en marquant les paysages d'une empreinte visible à travers les friches industrielles encore présentes.

Au sud et au nord, les schistes briovériens représentent un ensemble plus facile à creuser. Les versants sont plus arrondis et donnent une sensation d'ouverture. Avec des courbes amples, les champs et les hameaux dominent la vallée de l'Orne.

La géologie se perçoit également à travers la structure des bâtiments traditionnels.



- j1 Calcaire argileux dolomité (Jurassique inférieur)
- j2 Calcaire (Jurassique moyen)
- b2 Schiste grauwacke (Ediacarien)
- 3 Granite (Monzogranite, granodiorite) (Ediacarien)
- t Argile sableux (Trias)
- r Grès schisteux (Permien)
- ko Dépôts continentaux Massif Armoricain (Ordovicien)



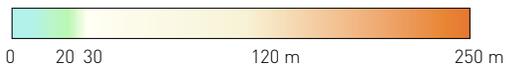
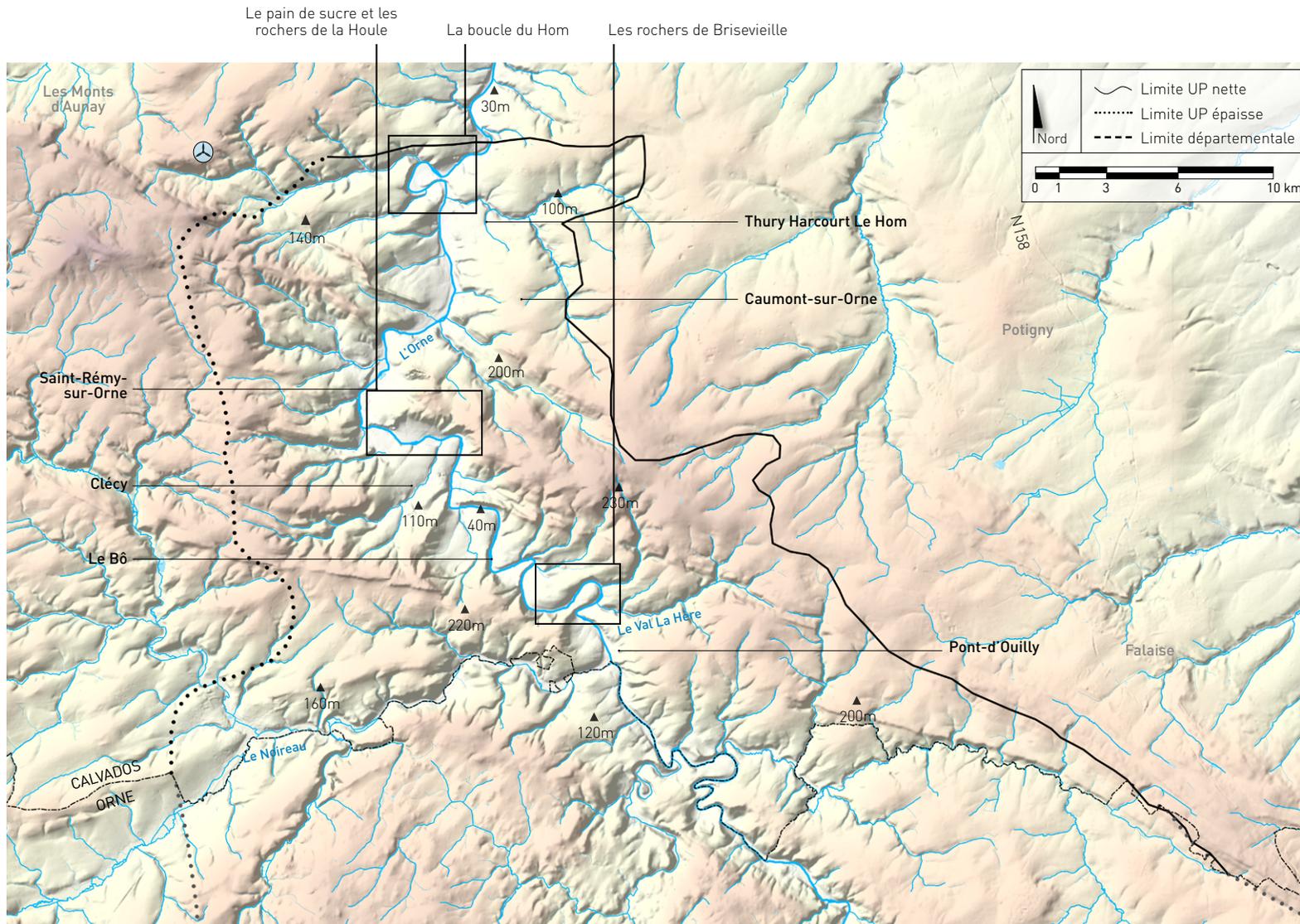
Shiste gris et grès rouge à Fourneaux-le-Val.



Grès rouge à Clécy.



Brique et grès à Bô.



- Cours d'eau principal
- Cours d'eau secondaire

Le cours d'eau structurant :
- l'Orne

La vallée de l'Orne aux morphologies variées

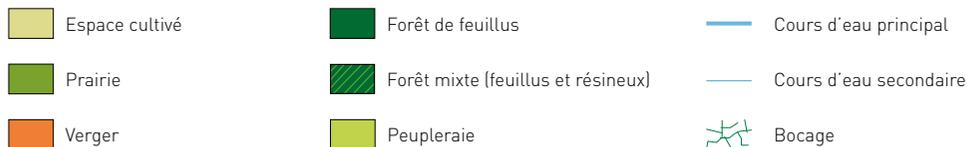
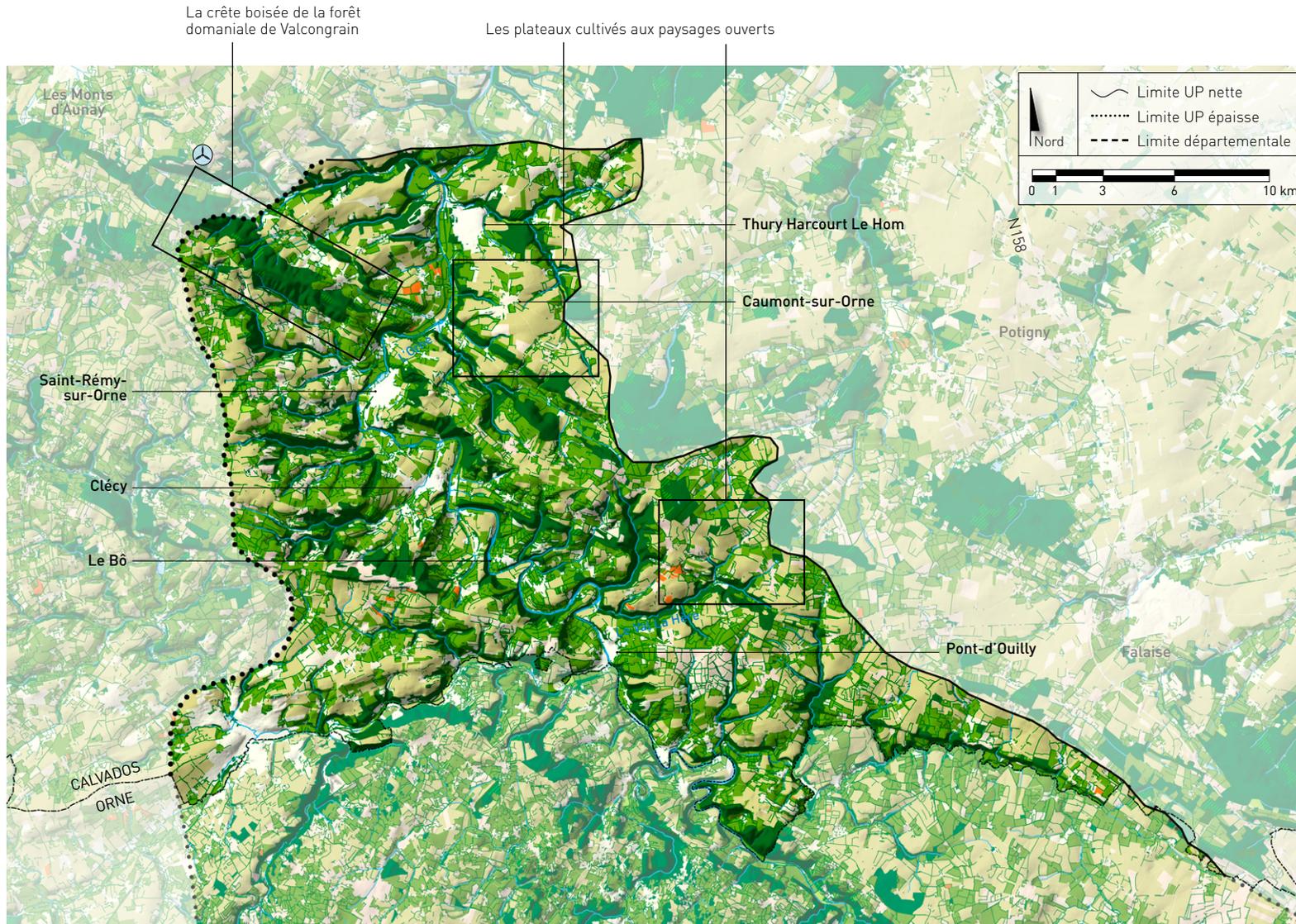
Du nord au sud de l'unité, l'Orne coupe trois structures géologiques. L'une est très solide au centre ; les deux autres au sud et au nord de l'unité sont plus souples. La structure des vallées changeant en fonction de cette géologie. Ainsi la vallée en gorge profonde, caractère original de la Suisse Normande, correspond principalement à la partie centrale de l'unité.

Au centre de l'unité les gorges de l'Orne présentent des méandres dissymétriques de parois rocheuses, de versants abrupts couverts de landes et de fonds herbagers. Ces versants escarpés font face de l'autre côté de la ripisylve à des coteaux agricoles en pente douce et de villages en fond de vallée.

Au niveau de Caumont-sur-Orne, la vallée se dilate, le fond de vallon accueille des prairies inondables aux parcelles plus larges. Ici, les vues sont plus éloignées, la vallée plus large et plus vaste avec pour ligne d'horizon des coteaux boisés et des buttes escarpées. À l'extrême sud de l'unité au niveau de Pont d'Ouilly, la vallée adopte de nouveau cette typologie adoucie.

Les plateaux ondulés encadrant l'Orne

De part et d'autre des gorges de l'Orne, le plateau est profondément marqué par une série de buttes et de bandes de relief orientées nord-ouest sud-est dont l'altitude moyenne est de plus de 200 mètres. Cette succession de buttes et de coteaux escarpés offre un paysage particulièrement dense aux allures de montagnes. Ces plateaux ondulés sont entrecoupés de ravins boisés qui s'enfoncent vers le cours de l'Orne. Au centre de l'unité, ces petits vallons se rapprochent et forment de longues entailles rectilignes.



Les gorges de l'Orne au bocage irrégulier

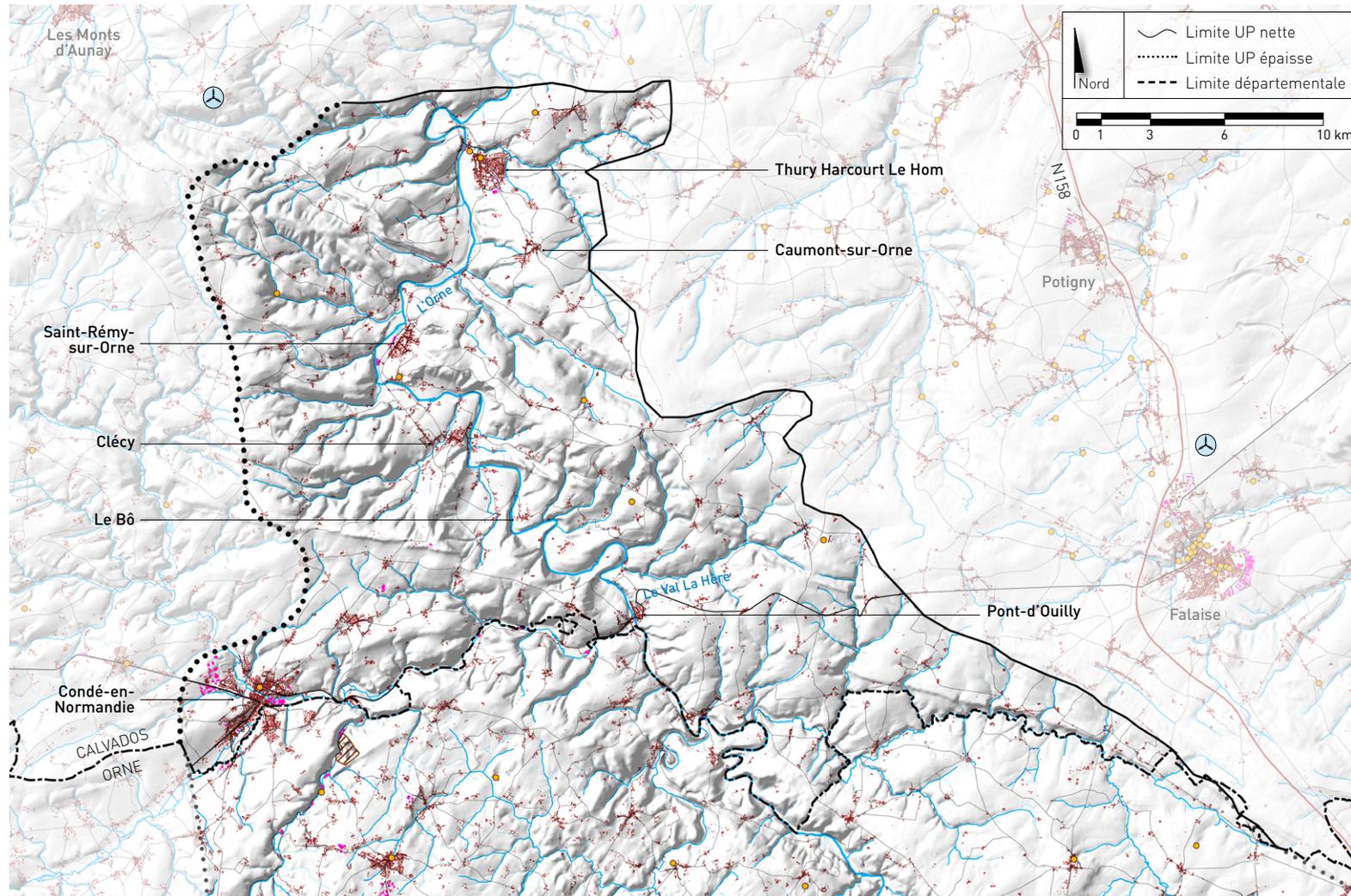
Du nord de l'unité jusqu'à Clécy, le lit majeur des gorges de l'Orne est occupé par un vallon à fond plat d'environ 200 m de large. Des pâtures bocagères resserrées sont installées dans le vallon. Au niveau du synclinal bocain des affleurements rocheux d'un côté de la rive ferment le paysage avec l'implantation de boisements sombres. Sur l'autre côté de la rive, l'aménagement agraire modèle le versant et le met en valeur par des lignes de haies suivant les lignes de topographie. Certaines pentes douces ont été remembrées, les haies sont dégagées ou supprimées (à Clécy par exemple). Le fond de vallon majoritairement pâturé voit alors arriver l'implantation de cultures céréalières.

Affluents boisés

Les nombreux versants de l'Orne offrent des caractéristiques paysagères similaires. L'affluent du Noireau est une exception étant le cours d'eau le plus important. Cet affluent est bordé d'un vallon à fond plat relativement large de manière à ce que des vues puissent être perceptibles au niveau des pâtures du vallon. Les autres affluents sont des gorges resserrées. Les méandres sont secrets et le fond de vallon étroit. La ripisylve se mêle aux boisements denses des coteaux. Dans ces micro-vallées se multiplient les écrans visuels arborés renforçant ainsi la perte de repères et l'intimité des lieux.

Parcellaire agrandi sur les plateaux

Au-dessus des boisements, sur les versants pentus, la topographie s'adoucit. Les sommets arrondis sont marqués par des parcelles remembrées, structurées par un bocage réduit à des alignements discontinus de strates basses ou d'alignements d'arbres. Cette physionomie favorise le labour. Sur les extrémités pentues des plateaux, quelques vergers de hautes-tiges font leur apparition dans un paysage à tendance horizontale. Quelques crêtes abruptes au niveau du synclinal bocain sont arborées de masses boisées, qui contrastent avec les rondeurs des plateaux ondulés.



Les bourgs-ponts

Les villages implantés sur les berges de l'Orne, tel que Le Hom, Saint-Rémy sur Orne, Clécy, le Bô, Pont d'Ouille sont constitués de solides bâtisses de schistes bruns. Les habitations à 1 ou 2 étages, mitoyennes, forment un front urbain dense et compact donnant généralement directement sur la route principale et sur la rivière. Des petits barrages et des gués sont visibles au centre des bourgs. Certains villages présentent des centres historiques préservés et homogènes tel que Clécy. Leur construction date du Moyen-Age. La composition urbaine tournée vers la place du centre-bourg et l'église démontre la préservation et la qualité de ces villages.

Recompositions des villages

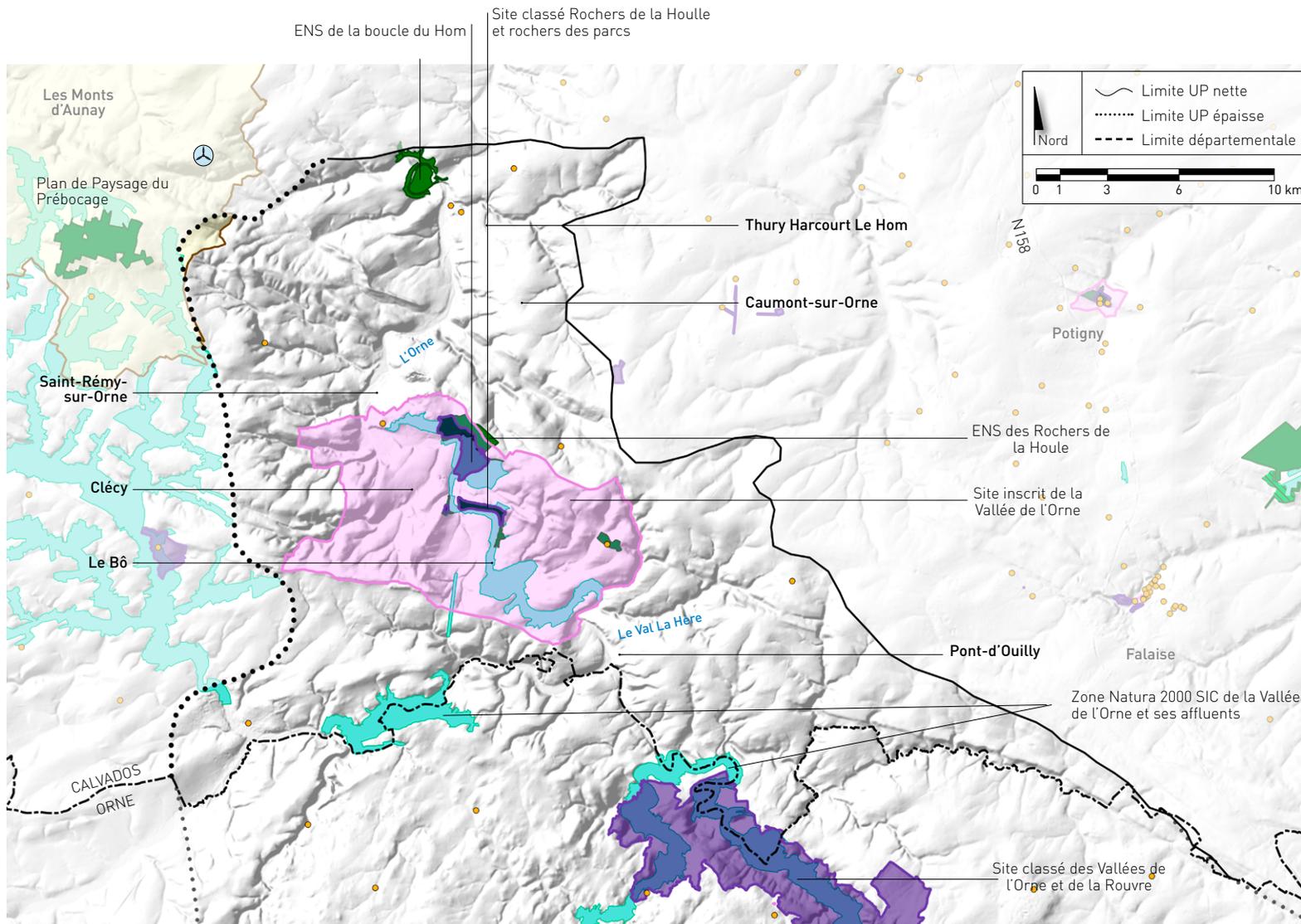
À l'exception de Clécy et des bourgs moins importants sur les sommets, de nombreuses communes furent en partie détruites par la guerre. Un effort d'harmonisation dans la reconstruction est notable à Pont d'Ouille et Le Hom notamment. Les villages les plus importants ont connu des extensions pavillonnaires en continuité des centres-bourgs et le long des axes routiers.

Témoins de l'architecture industrielle

Le long de l'Orne et dans la vallée encaissée du Noireau, au sud-est de l'unité, l'architecture industrielle en brique reste un témoin saisissant du passé industriel du secteur (XIXe siècle). L'implantation de ces anciennes filatures est liée aux caractéristiques des cours d'eau capables de faire fonctionner les machines hydrauliques. Certains éléments architecturaux sont marqueurs du paysage : le viaduc de la Lande et la ligne de chemin de fer, par exemple. Symboles du patrimoine industriel et ferroviaire, c'est une image de marque pour le tourisme vert.

Hameaux sur les sommets

Les principales ruptures topographiques marquent également les ruptures d'urbanisation nettes et cohérentes pour dessiner des villages « en balcon » sur le paysage. De nombreux hameaux à la structure traditionnelle aux teintes gris rouges se tiennent aux sommets des plateaux ou en rupture de pente, souvent accompagnés de « vergers reliques ».



Site classé des vallées de l'Orne et de la Rouvre

« En septembre 2011, les vallées de l'Orne et de la Rouvre sont classées parmi les sites en raison de leurs grandes qualités paysagères au cœur d'un des paysages les plus emblématiques de la Basse-Normandie. Si l'élevage (chevaux et bovins) a modelé le paysage sur les hauteurs, les vallées de l'Orne et de la Rouvre, encaissées et boisées, sont inaccessibles et elles demeurent de véritables havres de nature. L'évolution des pratiques agricoles et forestières entraînent quelques changements dans le paysage. Des prairies sont remplacées par des cultures, des conifères et des peupliers remplacent les feuillus. Les vergers disparaissent, le bocage se dégrade et s'ouvre de plus en plus ».

<https://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/SITES/61092f.pdf>

Site classé des rochers de la Houlle et rochers des Parcs, Le Vey

Les rochers des parcs sont classés parmi les sites en décembre 1977 (avec les rochers de la Houlle), depuis la voie ferrée, à l'ouest, jusqu'au méandre boisé, vers Le Bô au sud. Les hautes falaises rocheuses quasi verticales et boisées sont peu propices à l'implantation d'équipements touristiques.

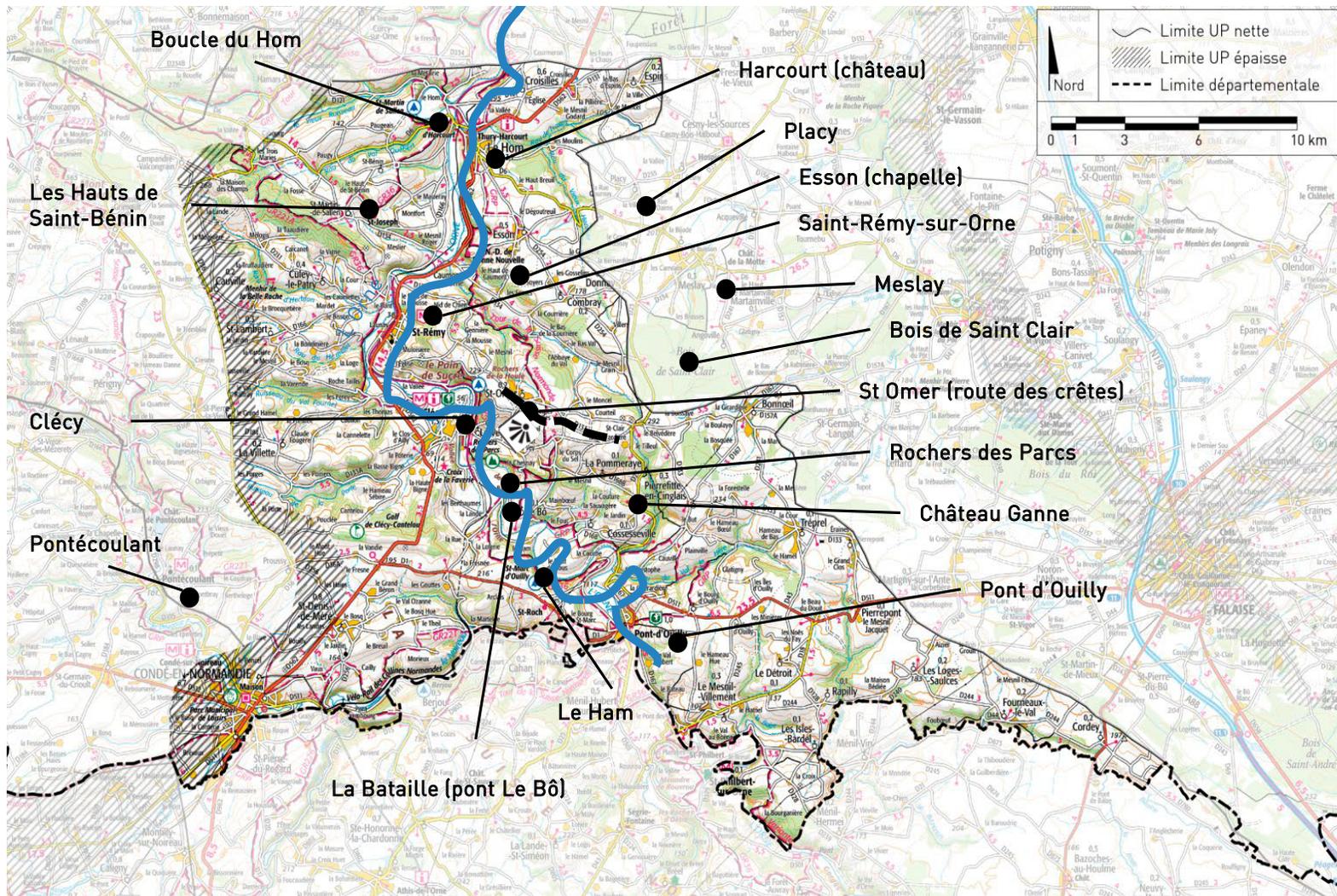
<https://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/SITES/14005f.pdf>

Site inscrit de la Vallée de l'Orne

La vallée de l'Orne est inscrite parmi les sites en juillet 1978, depuis la Courbe à Cossesseville jusqu'au sud de Saint-Rémy-sur-Orne. Son emprise est de plus de 4 200 hectares et concerne 8 communes. De splendides panoramas s'ouvrent : à l'ouest, le Viaduc, la Croix de la Faverie et les rochers de la Cambronnerie ; au sud, le cours argenté de l'Orne entraîne le regard vers le pont de la Bataille et son ancienne usine, le méandre du Bô et, au loin, les hauteurs de Pont-d'Ouille. La vue s'étend à plusieurs kilomètres jusqu'aux sommets boisés du sud-ouest.

<https://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/SITES/14085f.pdf>

RÉSULTATS DES ATELIERS : SÉRIE 1



Les éléments structurants et ponctuels reconnus

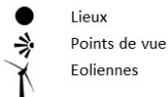
Dans les discours des participants entendus au cours des différents ateliers, la caractérisation locale des paysages de cette unité paysagère, s'organise sur l'identification de **3 catégories d'éléments** caractéristiques totalisant près de 17 éléments structurants cités :

1. Le patrimoine naturel rassemble, autour de la « colonne vertébrale » que représente le cours de L'Orne, traversant du sud au nord l'unité paysagère, des lieux de randonnée renommés pour les points de vue paysagers qu'ils offrent sur l'Orne. Sont ainsi cités la Boucle du Hom à proximité de Saint-Martin-de-Sallen, la route des crêtes qui passe à Saint-Omer, le GR36 qui traverse le Calvados avec les trois stations nature remarquables sur ce parcours, des Hauts de Saint-Bénin, des bords de l'Orne à Clécly et des Rochers des Parcs ;

2. Le patrimoine bâti est également immédiatement évoqué par les participants à travers la situation de plusieurs lieux comme le château d'Harcourt au nord et le château de Ganne au sud, la chapelle de Notre-Dame-de-la-Bonne-Nouvelle située à proximité d'Esson. Dans cette catégorie sont également inclus les ponts qui enjambent L'Orne, avec en particulier, au nord de l'unité paysagère, et au sud, le pont de Brie à proximité de Grimbosq, le pont Le Bô au lieu-dit La Bataille et le pont d'Ouilly ;

3. Le patrimoine industriel vient compléter cette évocation de l'unité paysagère par les participants aux Ateliers des Paysages, à travers la localisation du village du Ham, où perdure la mémoire d'une ancienne filature, et le site de Saint-Rémy-sur-Orne, ancienne cité minière où des visites ont été organisées par l'Office de Tourisme.

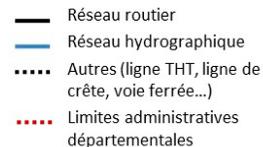
Planche 1. Eléments remarquables et ponctuels reconnus localement



Ensemble paysager



Axe structurant le paysage



Exercice du photolangage

Des trois représentations iconographiques présentées,

le choix des participants s'est porté à l'unanimité la photo n°1, « c'est la boucle du Hom que tout le monde connaît ! »

À COMPLÉTER - TRAVAIL EN COURS



C

STRUCTURES PAYSAGÈRES

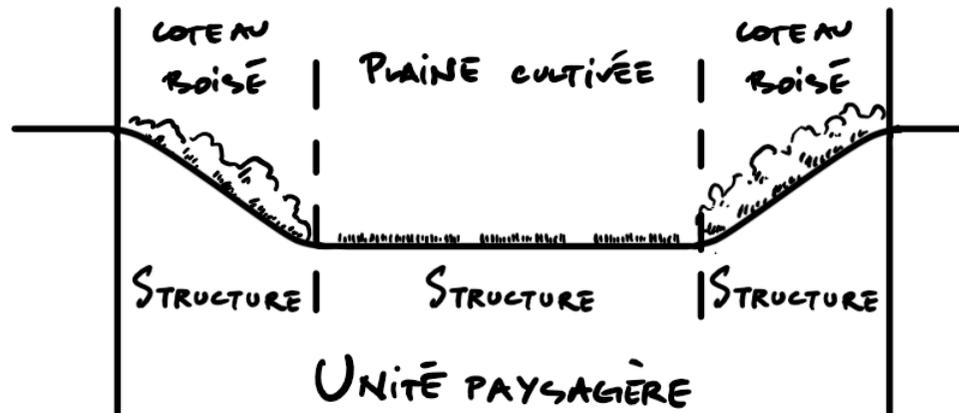
Clécy.

L'ORGANISATION DES PAYSAGES ET DE LEURS ÉLÉMENTS

• Structures paysagères :

« Les structures paysagères désignent les systèmes formés par les éléments de paysage. Les interrelations entre ces éléments peuvent être matérielles ou immatérielles, supportées par des liens fonctionnels, topographiques ou symboliques. Les structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage. Les structures paysagères revêtent une grande importance, car c'est sur elles que porte l'action publique. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



La définition des structures paysagères permet de comprendre leur organisation et leur dimension systémique.

Les structures, contrairement aux composantes, sont transversales, c'est-à-dire qu'elles peuvent croiser différents éléments, géographiques et anthropiques. Par exemple, dans le Calvados, le bocage représente une des structures récurrentes. Il peut s'agir de plateau bocager, de vallées bocagères, ou encore de prairies bocagères. Dans ce cas, la structure paysagère est une partie ou sous-partie de territoire.

Mais il peut également s'agir d'un système d'éléments, comme un réseau de routes plantées ou de chemins creux, élément très présent dans le Calvados.

Les unités sont donc définies par leurs différentes structures paysagères, qui les rendent singulières et cohérentes.

Cependant, les structures paysagères peuvent constituer la limite entre deux unités paysagères et être partagées entre chacune d'elle, appartenir à l'une autant qu'à l'autre. Elles représentent alors une limite épaisse, comme définies dans le chapitre sur les limites paysagères.

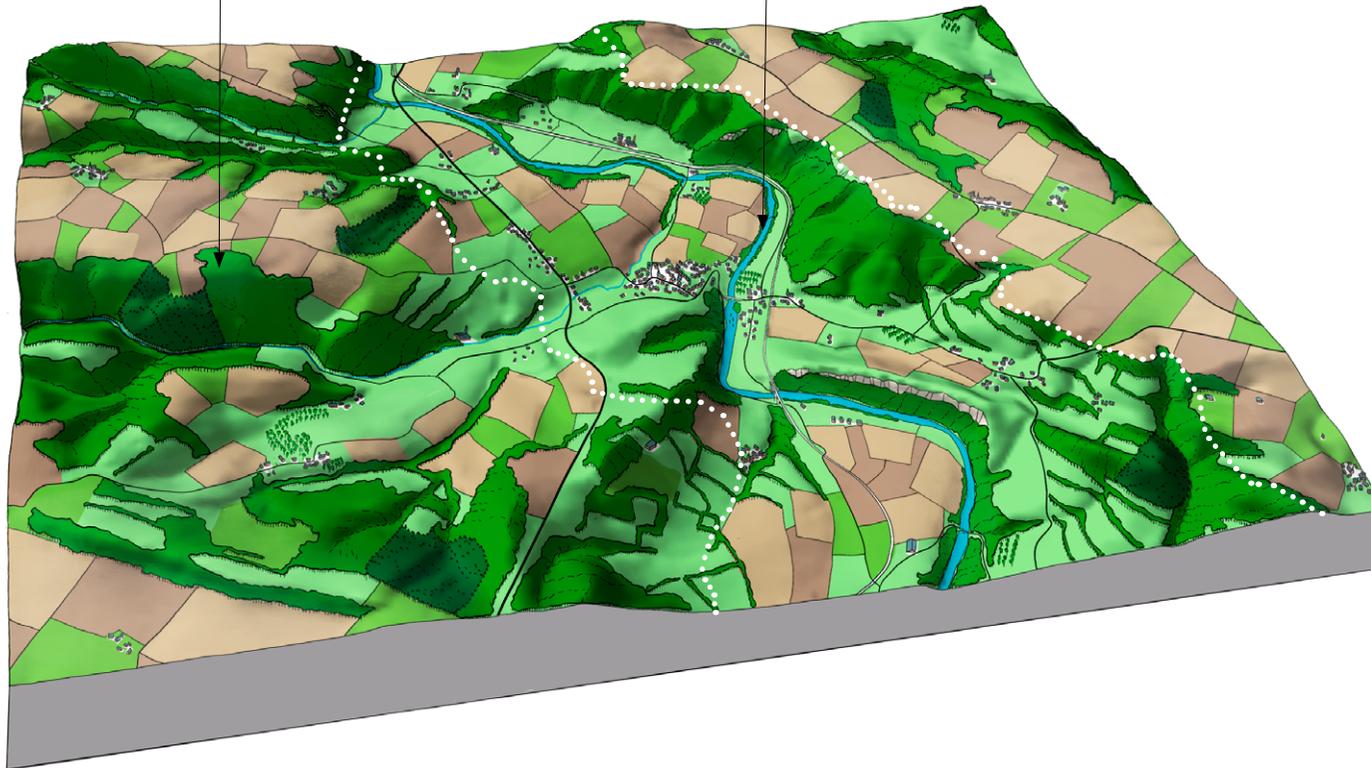
UNE VALLÉE CREUSÉE DANS DES PLATEAUX AGRICOLES

LES PLATEAUX AGRICOLES CREUSÉS DE MICROS VALLONS

Les plateaux dominants la vallée de l'Orne aux sommets agricole et micro-vallons boisés, traversés par les affluents de l'Orne.

LES GORGES DE L'ORNE

Paysage emblématique de la Suisse normande, les vallons à fond plat aux méandres de roches escarpées.



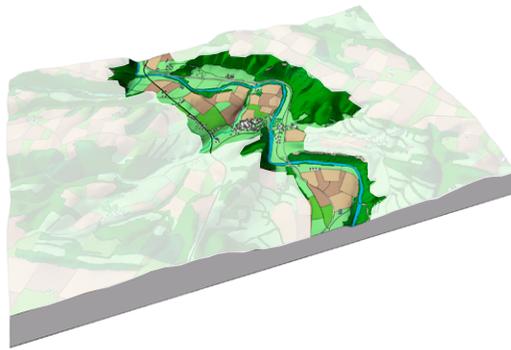
L'unité paysagère des monts et méandres de la Suisse Normande présente deux structures paysagères.

L'unité est constituée d'une grande vallée structurante aux caractéristiques emblématiques: des méandres aux versants escarpés et rocheux et des fond de vallons bucoliques. Le Noireau, affluent de l'Orne, bien que de largeur réduite, présente des caractéristiques similaires aux gorges de l'Orne. Cet affluent est donc rattaché à la structure paysagère de la vallée de l'Orne.

Des plateaux creusés régulièrement forment une trame de fond aux gorges de l'Orne. Ces plateaux ondulés sont creusés par des micros vallons boisés.

On peut donc distinguer les deux structures suivantes :

- LES GORGES DE L'ORNE
- LES PLATEAUX AGRICOLES CREUSÉS DE MICROS-VALLONS.



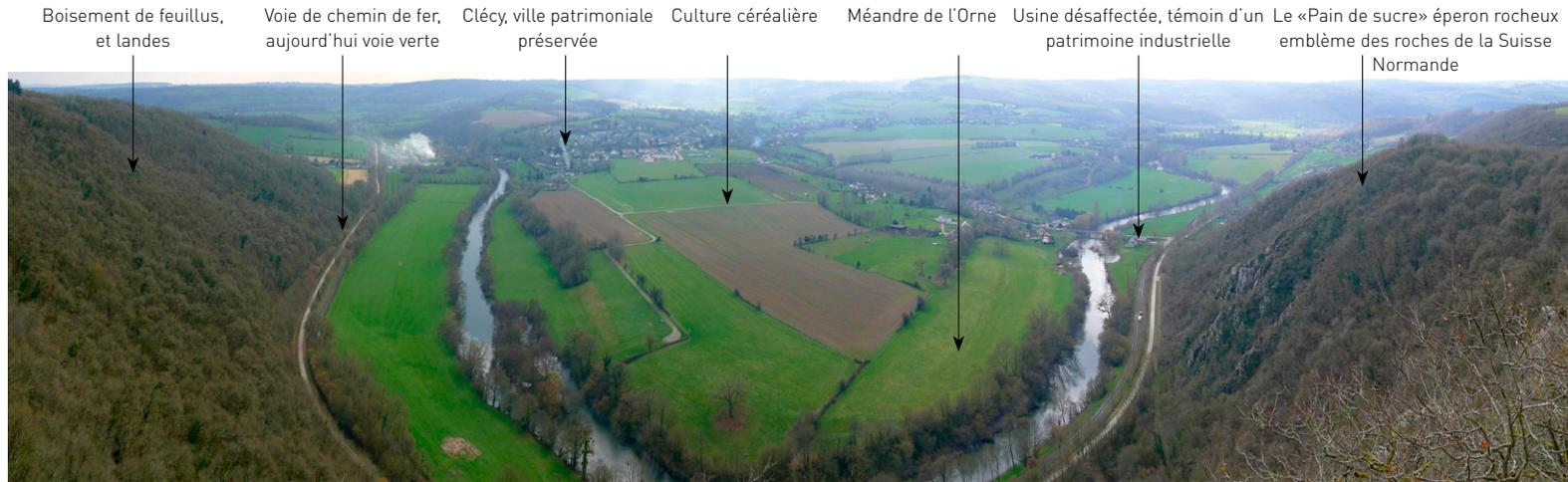
Les roches de la Houle vu depuis le Vey, produisant un contraste marquant entre les roches boisées et le fond plat du vallon pâturé.

Curiosité naturelle
 « La vallée de l'Orne est un très vaste site inscrit comprenant des sites classés qui sont tous des rochers, les véritables monuments de ce paysage. »
 > Voir p.374
 Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL

UNE NATURE SPECTACLE

Les rochers, emblèmes de la suisse normande

En rive droite de l'Orne, les rochers des Parcs, les rochers de la Cambronnerie et les rochers de la Houle dominant de plus de 170 m la rivière et s'opposent à une rive gauche au relief plus plat. Les hautes parois verticales forment des cirques naturels et accentuent les méandres de l'Orne. Aujourd'hui, les hautes falaises sont masquées en grande partie par la végétation qui occupe les pentes, seuls quelques pics quasi-verticaux déchirent le couvert végétal. Les roches rousses sont fleuries de bruyère, d'ajoncs et de genêts sur les pics les plus abrupts comme le « Pain de sucre » des rochers de la Houle. Ces landes ont tendance à disparaître sous l'effet de l'emboisement généralisé des pentes.



L'Orne au niveau du méandre de Clécy, vu depuis les rochers de la Houle.

Les méandres pâturés en fond de vallée

Le fond de la vallée de l'Orne est large avec un lit majeur d'inondation important. Il peut ainsi atteindre 200 à 300 m de large au Vey et se resserrer sur le lit mineur au niveau du Bô. Le ruban scintillant de l'Orne, souligné du vert sombre de ses ripisylves, est enchâssé dans le vert tendre des prairies lorsque la topographie le permet. Quand les versants sont resserrés, les boisements de ripisylve ont tendance à couvrir le fleuve.

Les pentes bocagères

Aujourd'hui, les cultures dominent sur les doux vallonnements de la rive gauche pour offrir toute une gamme de couleurs changeantes au gré des saisons. Quelques haies et de rares vergers de pommiers laissent deviner le paysage bocager d'antan.

Des sites protégés

Les rochers de la Cambronnerie, de la Houle et des Parcs sont des sites classés. La vallée de l'Orne et ses affluents sont inscrits aux titres des sites remarquables de France. Une zone natura 2000 couvre également une grande partie des gorges de l'Orne.

« Ainsi se compose un paysage à trois éléments : l'escarpement rocheux ou boisé, le ruban d'eau, les vastes terrasses inclinées en cultures. Entre Pont d'Ouilly et Le Bô, des haies en ourlets dessinent les nuances du relief jusqu'à la crête boisée de La Pommeraye et entre les ravins soulignés de bois. »

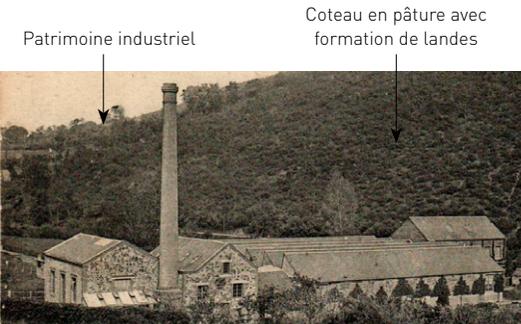
Patrimoine industriel

« Les participants aux Ateliers des Paysages citent la localisation du village du Ham qui est une ancienne commune aujourd'hui intégrée à la commune de Clécy où perdue la mémoire d'une ancienne filature, et le site de Saint-Rémy-sur-Orne, ancienne cité minière où des visites sont organisées par l'Office de Tourisme »

Cours du Noireau



Le vallon à fond plat du Noireau à l'extrême sud de l'unité.



La filature de Cailly dans le vallon du Noireau au XIX^{ème} siècle. @cartorum

Activités touristiques

« La Suisse Normande, territoire de tous les possibles. La découverte des méandres de l'Orne par l'eau est une expérience visiblement unique. Les activités se déploient à tous les niveaux du reliefs, du fil de l'eau aux sommets... »

> Voir p.384

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL



Voie verte cyclable sur l'ancienne voie ferrée.



Site d'envol de parapente aux rochers de la Houlle.



Base nautique de Pont d'Ouilly.



Escalade et voie ferrata à Clécy © Thierry Houyel.

UN PATRIMOINE MIS EN VALEUR

Patrimoine industriel et fluvial

À partir de la seconde moitié du XX^e siècle, la région s'ouvre vers l'extérieur avec l'implantation de petites industries textiles qui utilisent la force motrice de l'Orne. De grands axes de communication sont créés. En 1856, on commence le viaduc de Clécy afin de permettre à la ligne de chemin de fer Caen-Flers de franchir la rivière. En 1871, la voie ferrée est mise en service. Elle longe les parois rocheuses et surplombe la petite route vers la vallée avant de rejoindre Le Vey et le viaduc. Le patrimoine industriel se mêle aux éléments architecturaux liés aux activités fluviales. De vieux gués ou d'anciennes pêcheries jalonnent le parcours de la rivière, accompagnés de moulins et d'usines désaffectées. Leurs bâtiments de schistes et de briques se nichent sous la végétation des rives sous laquelle la rivière semble parfois disparaître.

Un tourisme de nature diversifié

Cet ensemble industriel passé et ces curiosités naturelles attirent les touristes par son ambiance bucolique et champêtre. À la saison estivale affluent les randonneurs qui empruntent de nombreux sentiers donnant à voir des vues sur les larges méandres de l'Orne. Les plus aventureux s'élancent en parapente depuis les points hauts des roches. D'autres se bousculent en canoës, kayaks et pédalos sous le viaduc de Clécy. Des aménagements ont été prévus pour le passage des vélos sur une « voie verte » sur l'emplacement du chemin de fer. Le long de l'Orne de multiples gîtes ruraux et chambres d'hôtes se sont installés dans des bâtiments souvent bien rénovés.

Urbanisme patrimonial et reconstruit

Les moulins, fermes et hameaux implantés au fond des gorges ou sur les coteaux plus évasés sont souvent de grande qualité paysagère. Le long de l'Orne, des éléments patrimoniaux tels que le pont des Vey ou le viaduc de Clécy renvoient à l'image d'Épinal de la Suisse Normande. Le centre de Clécy, uniforme en schiste brun, dénote des autres bourgs, la plupart reconstruits après la guerre. Ils présentent des paysages homogènes, à l'architecture caractéristique de la reconstruction et aux périphéries composées de lotissements de maisons individuelles.

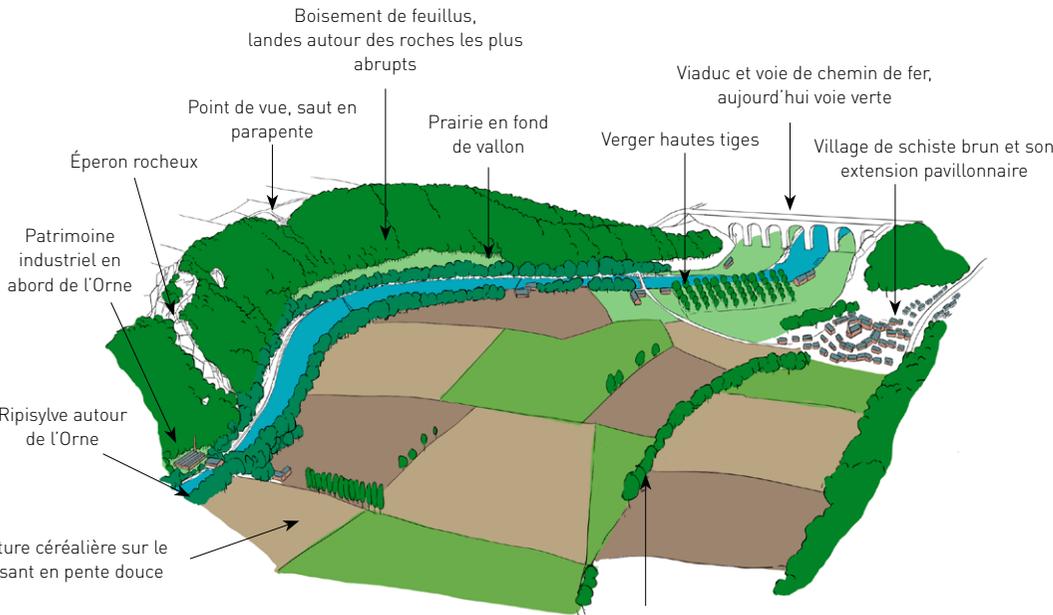


Schéma du système paysager des gorges de l'Orne et du Noireau.

Bocage délimité surlignant les courbes de topographie.



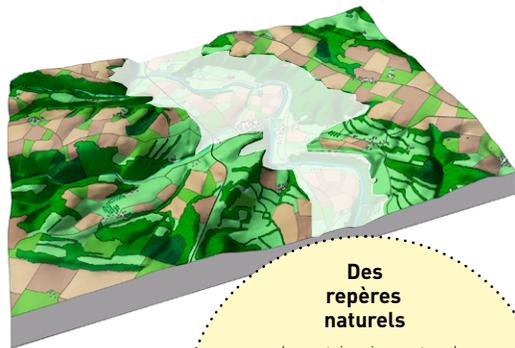
Le viaduc de Lande construit en 1866 est un symbole de la Suisse normande et de l'héritage industriel des gorges de l'Orne.



Des passes à poissons, des gués et des moulins jalonnent le cours de l'Orne. Ici un gué à Pont d'Ouilly.

«La mémoire de l'activité industrielle du XIXe siècle demeure visible grâce aux cheminées et bâtiments de briques des anciennes usines textiles ainsi qu'aux viaducs ferroviaires.»

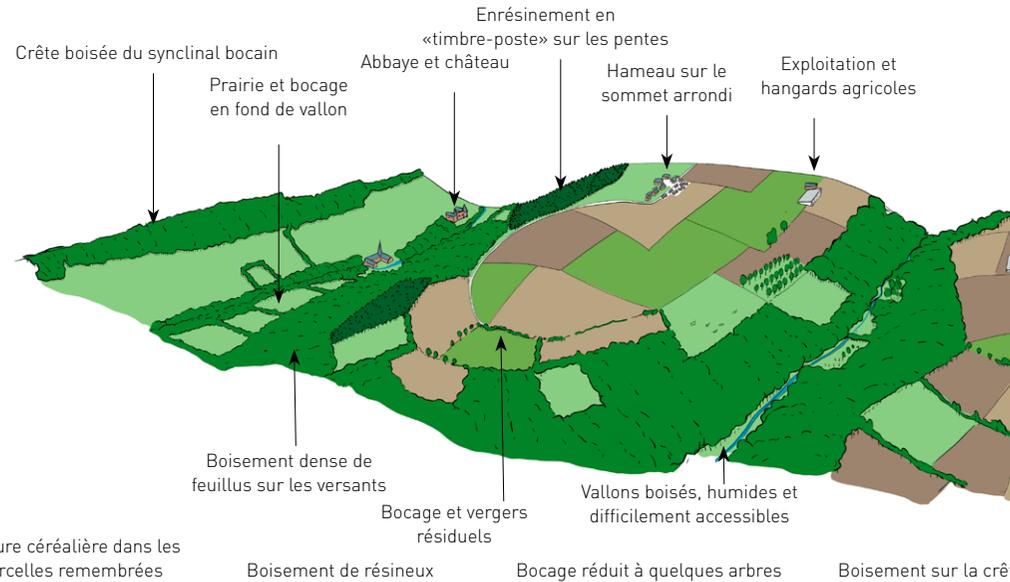
LES PLATEAUX AGRICOLES CREUSÉS DE MICROS-VALLONS



Des repères naturels

« Le patrimoine naturel rassemble, autour de la « colonne vertébrale » que représente le cours de L'Orne, traversant du sud au nord l'unité paysagère, des lieux de randonnée renommés pour les points de vue paysagers qu'ils offrent sur l'Orne. »

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL
 > Voir p.2



Vue dominante à l'horizon



Sommet du plateau de St Omer.

« Les remembrements ont simplifié le paysage agraire, favorisé les labours, rendu incohérent le réseau des haies, réduit à des linéaments discontinus de basse strate ou d'alignements d'arbres. »

Parcelle céréalière

Village en limite de plateau

Co-visibilités avec les plateaux voisins

Alignements d'arbres le long des routes

Prairies encadrées de haies



Versant Sud vers la Pommeraye et le Val de Vienne.

Deux typologies de plateaux

Autour des Gorges de l'Orne, deux niveaux de plateaux s'étendent. Sur les roches résistantes du synclinal bocain, au centre de l'unité, le plateau culmine à deux cent cinquante mètres de haut. De longues crêtes de grès boisés coupent le territoire du sud-est au nord-est. Le plateau est alors relativement plat et les pentes accidentées. Au sud et au nord du synclinal bocain, les schistes précambrien forment des plateaux ondulés culminant à deux cents mètres de haut. Les sommets arrondis sont largement découverts bordés de ravins boisés qui s'enfoncent vers l'Orne.

Sommets ronds et délitement du bocage

Entre les petits affluents resserrés et boisés de l'Orne, des monts se font face. Historiquement, le bocage dessinait un quadrillage soigné soulignant les lignes de topographie. Le bocage, aujourd'hui, est relégué aux extrémités des versants contre les boisements. L'élevage bovin est présent entre ces haies taillées d'arbres. Quelques vestiges de ces lignes de bocage perdurent le long des routes sommitales et entre quelques parcelles agricoles avec des alignements d'arbres discontinues.

Plateaux agricoles ouverts

Sur les sommets, les parcelles ont été remembrées. L'horizon s'étend sur des parcelles majoritairement céréalières. En prenant de la hauteur sur les sommets, les courbes se font face et de nombreux points de vue s'offrent sur les champs et les boisements de résineux et de feuillus. L'irrégularité de l'orientation des versants confère une impression de confusion sur l'emplacement de l'Orne.

Hameaux et exploitations agricoles

De nombreux hameaux aux constructions homogènes de schiste brun sombre couverts d'ardoise ponctuent la pente et les sommets de ces plateaux (Saint-Omer, Saint-Martin-de-Sallen, Claude Fougère...). Ces hameaux en dehors des fronts boisés sont souvent accompagnés de vergers de pommiers ou de friches d'anciens vergers. Des fermes isolées ponctuent les plateaux souvent accompagnés de hangars en tôle. Le voisinage des villes de Thury-Harcourt et Condé-sur-Noireau a suscité un habitat récent de pavillons neufs, de haies de thuyas et faux-cyprès, de bâtiments agricoles ou industriels.

LES PLATEAUX AGRICOLES CREUSÉS DE MICROS-VALLONS

Alignement de peupliers
sur la route transversale au vallon

Parcelle pâturée par les bovins

Bocage dense rejoignant le versant
et la ripisylve en fond de vallon

Ensemble patrimonial de
maisons en schiste brun



Paysages ouverts de vallon pâturé à la Courrière.

Crêtes forestières

« Schistes tendres s'ennoient progressivement sous la couverture calcaire. Le modèle révèle le changement, le paysage également : le Bocage s'ouvre puis disparaît. Les barres gréseuses, au contraire, pénètrent profondément vers l'est; elles émergent dans la plaine en échines élevées, qui portent des forêts, et prolongent le Bocage sur leurs flancs. »

> Voir p.362

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL

Crêtes forestières

« Schistes tendres s'ennoient progressivement sous la couverture calcaire. Le modèle révèle le changement, le paysage également : le Bocage s'ouvre puis disparaît. Les barres gréseuses, au contraire, pénètrent profondément vers l'est; elles émergent dans la plaine en échines élevées, qui portent des forêts, et prolongent le Bocage sur leurs flancs. »

> Voir p.362

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL



Vallon de la Suisse normande, Pierre-Edmond Peradon, 1950.



Maison en pierre de schiste au Vey.
@ Transformation du PLUI commune du Vey.



Chemin rural bien entretenu au Vey.
@ Transformation du PLUI commune du Vey.

L'exception du synclinal bocain

Deux typologies de vallons sont dissociables en fonction de la topographie. Les lignes régulières des affluents du synclinal bocain sont boisés sur les sommets et bocagers sur les versants (Caumont-sur-Orne, Mesnil Roger). Les cours d'eau la plupart du temps encaissés sont malgré tout perceptibles par la présence de ripisylve dense. Les prairies viennent frôler la rivière. Ces prairies pâturées sont bordées de haies régulières. Le bocage est préservé sur ces espaces et donne l'impression d'une campagne soignée.

Fonds de vallon boisé et difficilement accessible

Les autres vallées affluentes se présentent sous forme de gorges encore plus resserrées. Les versants sont raides et les boisements de la ripisylve se mêlent aux boisements de feuillus. Les cours d'eau paraissent alors préservés et difficilement accessibles. Les cours d'eau qui sillonnent les vallons ondulés ont créé des micro-paysages alternant fond humide et boisé impénétrable, vergers reliques ou parcelles en cours d'enfrichement. Des parcelles de conifères en « timbre-poste » se détachent des versants denses de feuillus.

Chemins et patrimoine bâti

Des fonds de vallons boisés aux cultures sur les plateaux, les vallons affluents de l'Orne fourmillent de chemins ruraux préservés. Ces chemins, bordés de grands arbres, sont empruntés par les randonneurs sur les nombreux GR traversant les vallons de la Suisse normande. Quelques rares châteaux et abbayes se cachent dans le fond de vallon accompagnés de petits éléments de patrimoine isolé (moulins, calvaires, petites maisons en pierres).

Boisement de résineux sur le versant

Effet de densité boisé vu depuis le plateau

Feuillus

Bocage résiduel



Vallon des vaux densément boisé vue depuis le Mesnil.

« On ne trouve nulle part ailleurs en Basse-Normandie, autant de dénivellations supérieures à 150 mètres, d'abrupts rocheux, de gorges étroites rassemblées sur de courtes distances. On comprend que les voyageurs du XIXe siècle se soient laissés entraîner à l'appeler "Petite Suisse" ou "Suisse Normande" ».



D

ÉVOLUTIONS ET ENJEUX PAYSAGERS

Clécy.

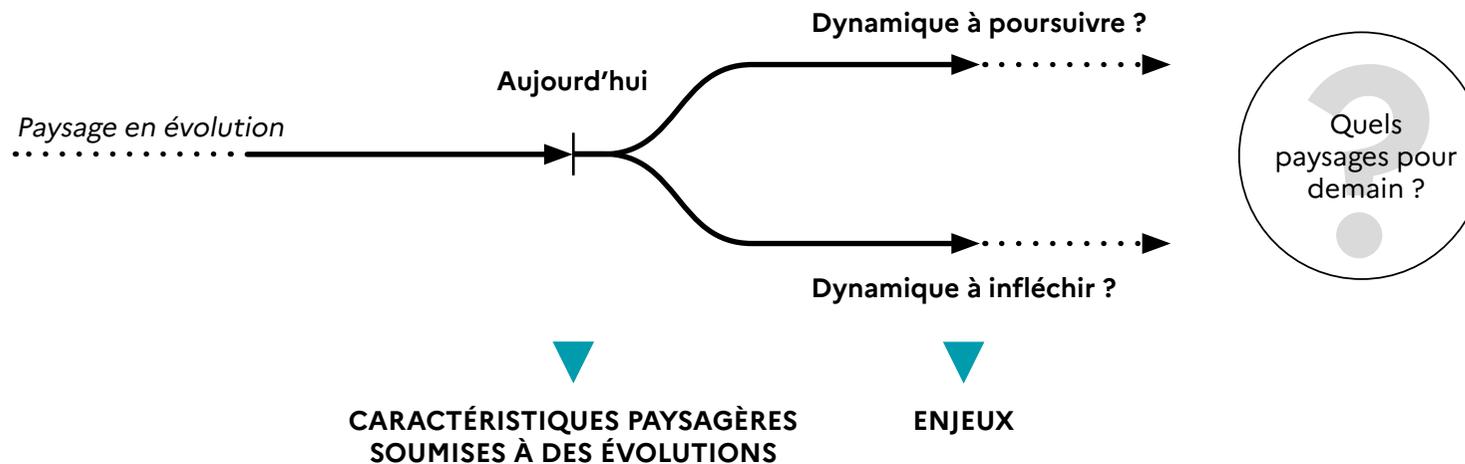
LES DYNAMIQUES, CE QUE L'ON RISQUE DE PERDRE OU QUE L'ON A À GAGNER

- Dynamiques paysagères :
« Les dynamiques paysagères désignent les processus qui ont un effet sur la part matérielle comme sur la part immatérielle des paysages. »

- Qualification des paysages :
« Dans un Atlas de paysages, on entend par qualification des paysages l'étude et la mise en évidence, d'une part, des perceptions et représentations sociales de ces paysages et, d'autre part, de leur évolution et des facteurs d'évolution associés. La qualification des paysages n'a pas pour objet une classification des paysages ni l'établissement d'une hiérarchie entre les différents paysages. Chaque paysage, qu'il soit considéré comme remarquable, du quotidien ou dégradé, doit faire l'objet d'une égale préoccupation dans les politiques du paysage. »

- Enjeux paysagers :
« Les enjeux du paysage désignent les aspects des paysages qui préoccupent les populations soit par leur permanence, soit par leurs changements. La formulation des enjeux permet d'articuler la connaissance des paysages restituée dans un Atlas de paysages avec les actions dans le territoire. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. 2015.



MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 2 ET 3

Série 2 : Les dynamiques. L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **2 Ateliers des Paysages** : A22, 25. Un total de **16 personnes** a participé à la qualification de l'unité paysagère.

Série 3 : Les enjeux. L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **1 Ateliers des Paysages** : A26. Un total de **21 personnes** a participé à la formulation des enjeux de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (mairies, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

Les évolutions paysagères sont issues d'une synthèse des **points de vue des paysagistes** et des **points de vue des acteurs locaux**, recueillis au cours de la deuxième série d'ateliers « Évolutions ». Les enjeux partagés sont issus d'une synthèse des **points de vue des paysagistes** et des **acteurs locaux**, recueillis au cours de la troisième série d'ateliers « Enjeux ». Ils ont été formulés au regard :

- Des dynamiques d'évolution des paysages passées ou en cours, depuis les années 1950 jusqu'à 2000, puis des années 2000 jusqu'en 2023,
- Des dynamiques en cours depuis un temps court, liées au changement climatique et à l'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables.

En atelier, les participants ont dû répondre à la question :

« Face au constat des évolutions paysagères, que risque-t-on de perdre et que souhaite-t-on gagner ou préserver ? »

LE PAYSAGE, UN OBJET EN PERPÉTUELLE ÉVOLUTION

Une lecture dynamique des paysages permet de mieux les comprendre, de les **qualifier** et d'**anticiper leurs futures évolutions**, dans l'objectif de se positionner par rapport aux grandes tendances de transformation et d'agir pertinemment, bien éclairé par la **mise en lumière des enjeux**.

Sur une échelle pouvant varier des 70 aux 20 dernières années jusqu'à aujourd'hui, l'analyse des dynamiques paysagères est fondamentale pour nourrir l'Atlas. Elle met en lumière les tendances d'évolution des paysages et de quelle manière ils peuvent évoluer. Elle représente, par conséquent, un point de départ pour la formulation des enjeux, en grande partie cristallisés par les évolutions.

Pour les définir, l'Atlas des paysages du Calvados de 2024 prend appui sur différentes ressources :

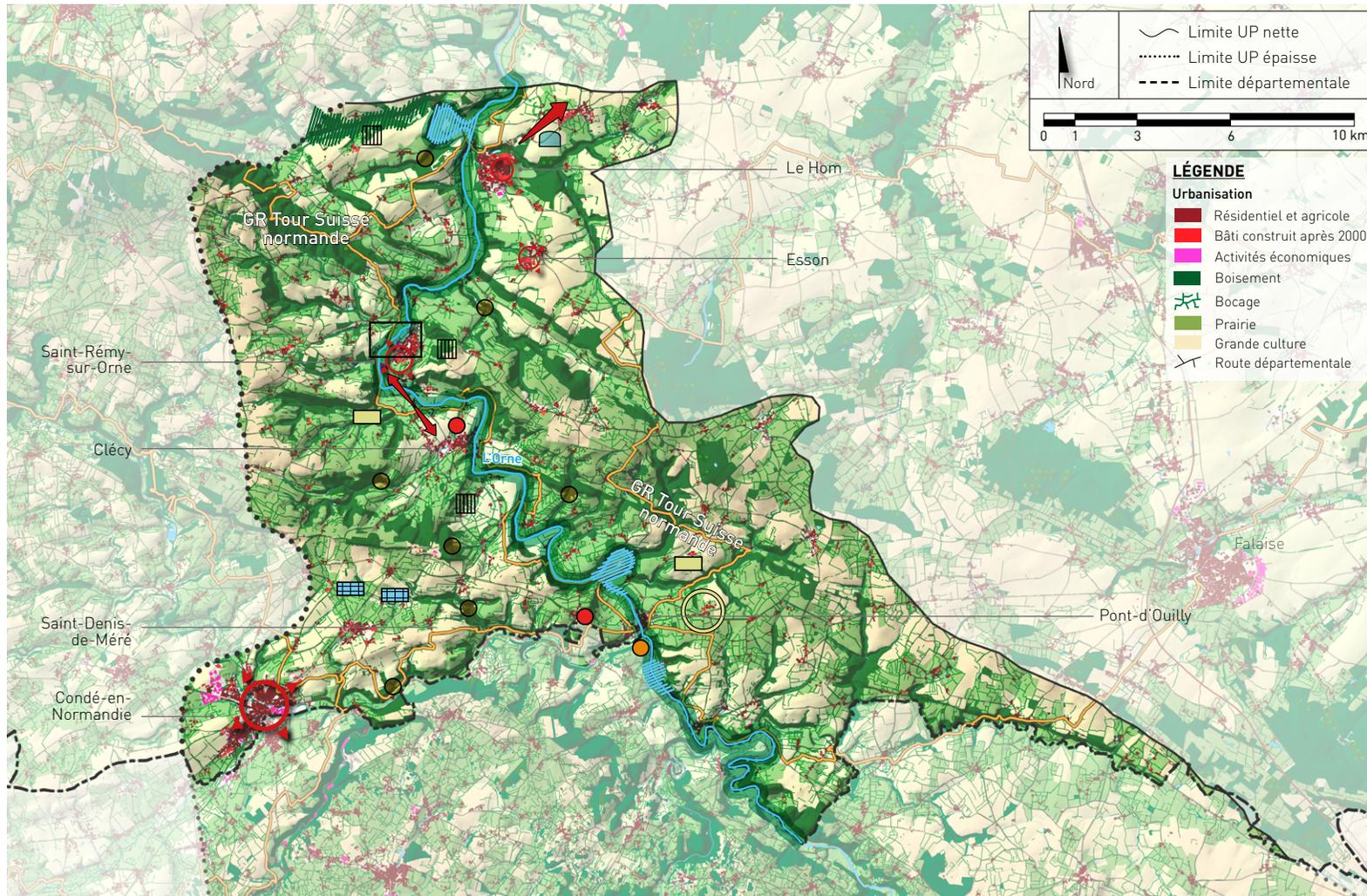
- L'inventaire de 2001,
- Les observations de terrain des paysagistes,
- Des données chiffrées,
- Les points de vue recueillis lors des ateliers de la deuxième série « Évolutions des paysages ».

ENJEUX PAYSAGERS

◀ Pour atteindre l'objectif de **mise à disposition d'une connaissance du territoire et d'aide à la décision** concernant le cadre de vie, l'Atlas part du principe qu'un enjeu est un élément paysager ou une activité constitutive des paysages, à ne pas confondre avec un objectif de qualité paysagère, qui exprime une ambition, ou une action, qui met en œuvre un cap à tenir.

Il s'agira donc, une fois les enjeux saisis par les décideurs locaux, de **concevoir une stratégie globale et transversale**, composée d'**objectifs de qualité paysagère, traduits en actions concrètes** sur les paysages et le territoire.

Ce chapitre répond pleinement aux missions assurées par la DREAL : produire de la connaissance, sensibiliser et émettre des avis dans le domaine du paysage.



☐ Cadrage de la reconduction (page suivante)

Dynamiques de l'urbanisation / équipements :

- Extensions pavillonnaires le long des départementales à Condé-en Normandie, Saint-Rémy-sur-Orne et le Hom,
- Installation de bâtiments industriels à proximité des villes,
- Installation de bâtiments agricoles sur les plateaux,
- Enrichissement des parcelles autour des bâtiments industriels.
- Développement récent des équipements d'énergies renouvelables (ENR) : parcs photovoltaïques, chaufferies bois, méthaniseurs
- Suppression de barrages

Dynamiques agricoles et environnementales :

- Disparition des vergers,
- Élargissement des boisements et enrichissement de parcelles entre les haies bocagères,
- Agrandissement des parcelles agricoles en fond de vallons,
- Arrachage des haies bocagères,
- Densification des ripisylves,
- Enrichissement des petits vallons affluents de l'Orne.

URBANISATION

Dynamiques dominantes (depuis 1950)

- ☐ Étagement urbain
- ➔ Extension urbaine linéaire

Dynamiques récentes (depuis 2000)

- Densification du bâti (ZAC, réhabilitation du bâti,...)

ÉNERGIE

Dynamiques récentes (depuis 2000)

- ☐ Parcs photovoltaïques
- ☐ Destruction des barrages
- ☐ Méthaniseur
- ☐ Chaufferie bois

BOISEMENTS

Dynamiques dominantes (depuis 1950)

- ☐ Épaississement des ripisylves et enrichissement des versants (lacs et rivières)

Dynamiques récentes (depuis 2000)

- ☐ Enrésinement

AGRICULTURE

Dynamiques récentes (depuis 2000)

- ☐ Activité équine
- ☐ Épaississement des haies et des boisements dans les vallons / fermeture des paysages
- ☐ Arboriculture/Pépière

LOISIRS

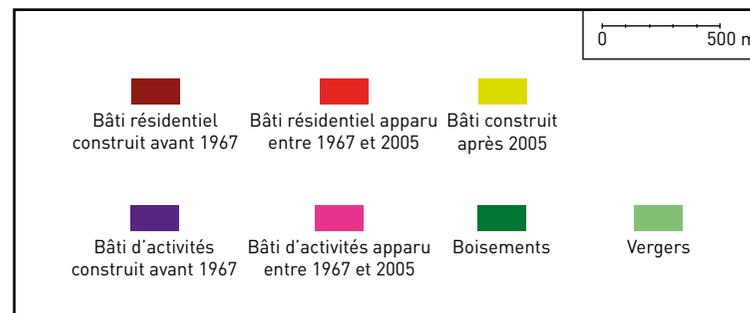
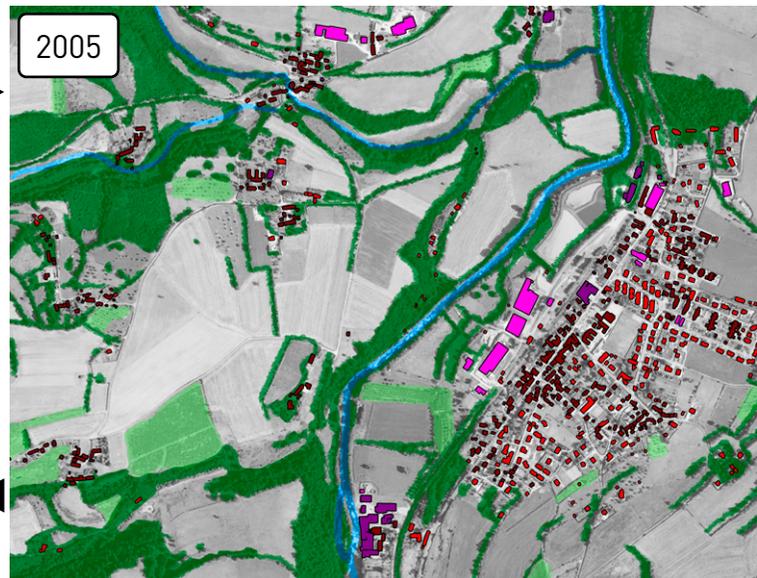
Dynamiques récentes (depuis 2000)

- ☐ Renforcement / extension des voies vertes/GR / GRP
- Renforcement des Sports de pleine nature

INVENTAIRE DES PAYSAGES - 2001

Dynamiques agricoles et environnementales observées jusqu'en 2001

- Abandon progressif des haies et vergers
- Perte de lisibilité de la structure des paysages
- Concentration des exploitations agricoles, remembrement des parcelles agricoles



ÉVOLUTIONS DU PAYSAGE ENTRE 1967 ET AUJOURD'HUI

La Suisse Normande est un territoire mis en valeur dès le XX^{ème} siècle. Les paysages que cette dénomination abrite sont relativement préservés des grands changements agricoles d'après-guerre, bien que certains secteurs des plateaux voient leurs paysages s'ouvrir par la disparition de haies.

Évolutions de l'urbanisation

1967 : L'urbanisation de Saint-Rémy -sur-Orne est concentrée le long de la voie principale. Les hameaux excentrés de cette voie de communication sont denses et regroupés. Les bâtiments industriels ponctuent le fond de vallon, contre l'Orne.

2005 : De nouveaux bâtiments agricoles et industriels se sont installés à proximité de la départementale et sur les pentes à l'approche des plateaux. Les maisons individuelles, pavillonnaires pour la plupart s'étendent depuis le fond de vallée jusqu'aux extrémités des plateaux.

2020 : La forte dynamique d'urbanisation semble s'être fortement ralentie. Seules quelques maisons individuelles sont apparues au sein de l'enveloppe existante. De même, une seule extension de bâti agricole apparaît depuis 2005.

Évolutions de l'agriculture et des boisements

1967 : Les vergers sont très présents, autant dans le fond de vallée que sur les coteaux. Les boisements en extrémités basses des coteaux sont joints à des lignes régulières de haies bocagères. Ces haies soulignent les courbes de topographie.

2005 : De nombreux vergers ont disparu. Les haies sont moins nombreuses et les boisements s'épaississent, les petites parcelles, interstices entre deux haies, s'enfrichent.

2020 : La disparition des vergers se poursuit pour laisser la place aux boisements, qui continuent leur développement en s'épaississant.

>> Les structures du paysage tendent à se confondre. La topographie est moins soulignée par le bocage. Le développement de l'urbanisation, bien que ralenti, participe à la perte de lisibilité de la composition paysagère historique locale, conférant parfois un caractère périurbain aux paysages, particulièrement dans le nord de l'unité.

PAYSAGES EN ÉVOLUTION, PAYSAGES EN DÉBATS

Les citations suivantes relatent certains échanges tenus lors des ateliers et des comités techniques. Il ne s'agit pas d'une restitution exacte, mais d'une **mise en scène de propos choisis**, dont les sujets restent parfaitement fidèles aux discussions des ateliers. De plus, les sujets traités ne sont pas exhaustifs, une sélection a été effectuée en interne. D'autre part, les noms cités dans les verbatims issus des ateliers sont totalement fictifs.

RÉSULTATS DES ATELIERS : SÉRIE 3

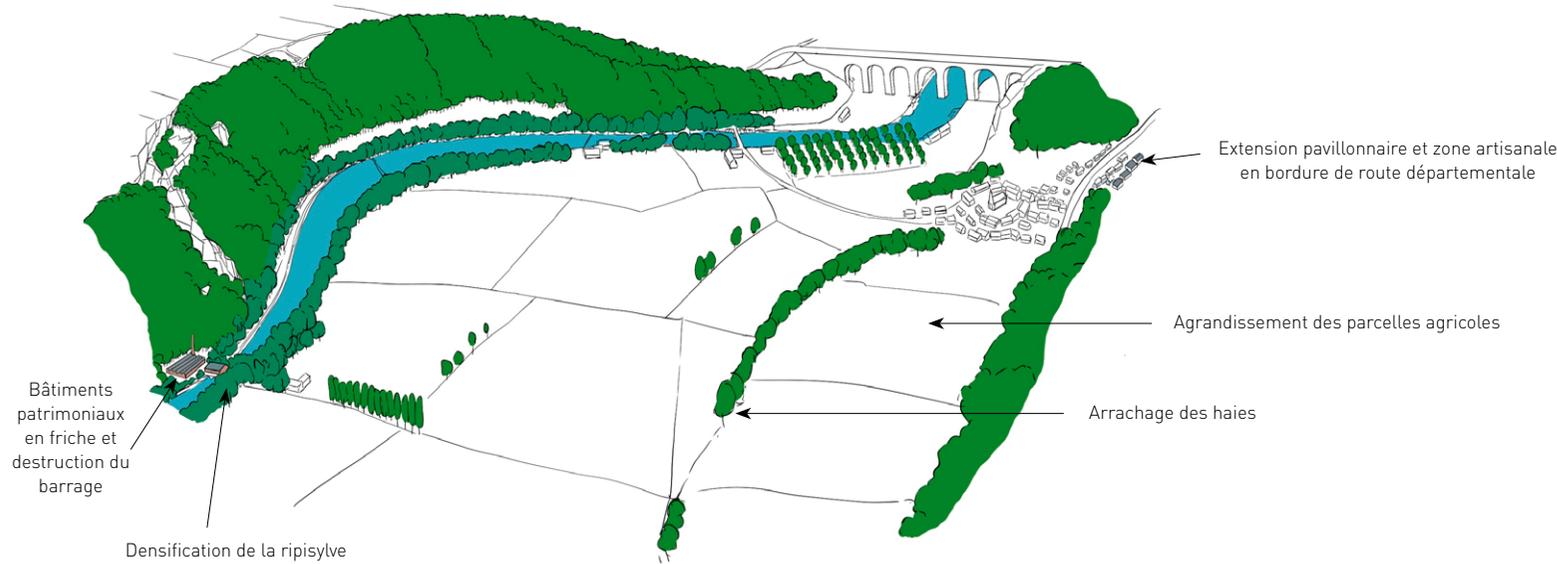
Ces échanges illustrent différents points de vue et représentations sociales pouvant exister à propos d'une évolution paysagère. Aucun des avis n'est erroné, mais les points de vue peuvent diverger sur les attentes en matière de paysage, révélant la diversité des points de vue qui peuvent façonner les paysages.

Sur le territoire, la dynamique principale concerne le développement des activités de loisirs sur l'Orne : le canoë, la randonnée sur les berges et la pêche. Je dirais que l'ensemble de ces activités fonctionnent ensemble et cohabitent mais la question des « seuils » sur la rivière cristallisent les débats.

Enfin... ce qui fait patrimoine c'est la rivière mais à travers l'accès aux berges et la valorisation des constructions industrielles qui sont à l'origine du développement économique et de l'attractivité de la région. L'abandon des moulins, des papeteries et des filatures me désole. Cet abandon est aussi illustré par le développement des boisements sur les berges, une évolution ayant un fort impact sur les paysages, qui participe à la perte de lisibilité de la rivière.

C'est vrai que les avis sont divergents sur le sujet des seuils de la rivière car leur présence conditionne les pratiques sur la rivière. Le maintien des seuils permet d'assurer la pratique du canoë en créant des rapides alors que leur suppression assurent la bonne circulation des poissons. Il faut réfléchir plus largement. La rivière est notre colonne vertébrale, notre patrimoine, et la préservation de sa qualité écologique est primordiale.





Évolution de l'urbanisation

- Les villages développent des extensions le long des départementales, qui remontent sur les pentes comme à Clécy, le Hom, Condé-sur-Noireau.
- Des bâtiments industriels et zones artisanales s'implantent à proximité des villes de Condé-sur-Noireau et à moindre mesure à Saint-Rémy-sur-Orne.
- Le long de l'Orne et du Noireau les bâtiments industriels patrimoniaux s'enrichissent et se délabrent.

Évolution de l'agriculture et des boisements

- Dans la vallée de l'Orne, les parcelles agricoles sont remembrées au fur et à mesure. Les haies bocagères qui formaient des lignes successives le long des courbes topographiques ont tendance à disparaître.
- La ripisylve le long de l'Orne se densifie, rendant la rivière parfois difficile à voir.



Extension de quartier pavillonnaire en flanc de colline, Condé-sur-Noireau.



Enrichissement des bâtiments industriels historiques, envahis par la végétation, la Fosse.

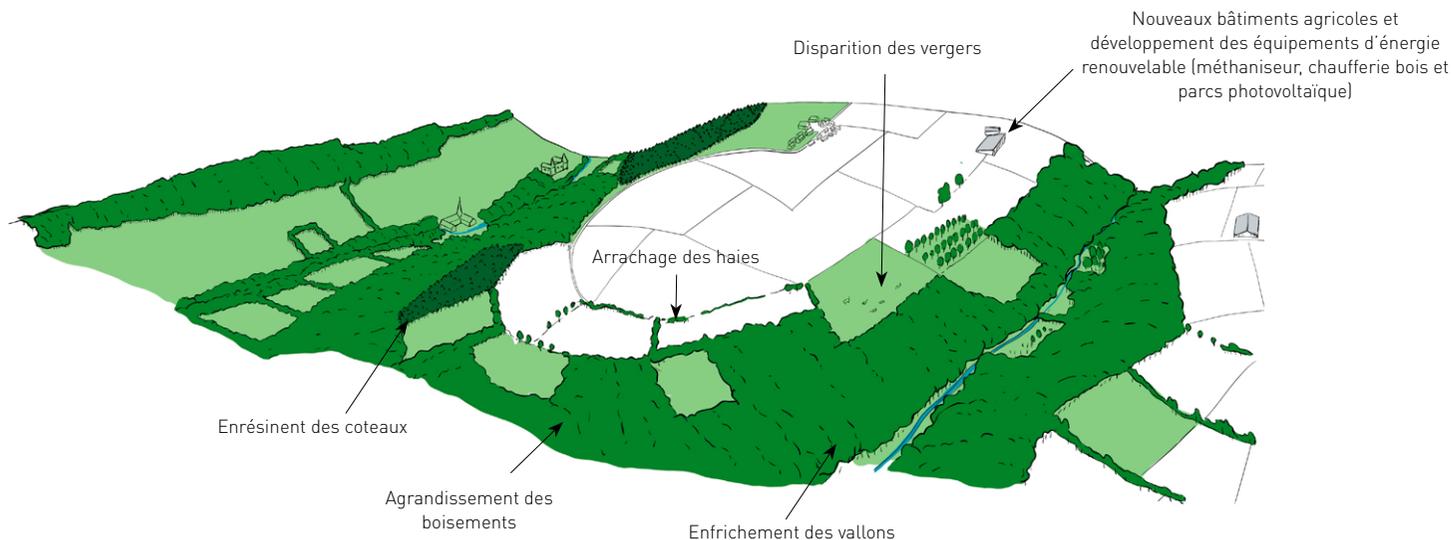


Densification de la ripisylve de l'Orne, Bas du Vey.



Parcelle céréalière dans un paysage bocager où les haies disparaissent, Clécy.

<p>L'accès aux cours d'eau et la canalisation des pratiques de loisirs</p>	<p>La vallée de l'Orne forme une topographie marquée et offre des milieux naturels de qualité pour le développement de la faune et de la flore locale. La ripisylve et ses abords constituent une trame naturelle, qui structure les paysages recherchés par les visiteurs. L'épaississement des boisements rivulaires favorise le caractère pittoresque des paysages.</p> <p>Cependant, depuis toujours les rivières sont les lieux attractifs pour installer une activité industrielle ou développer les loisirs sportifs et de plein air. La cohabitation entre les activités peut être difficile à assurer quand les principes de gestion de la rivière diffèrent. Est-il possible de valoriser le patrimoine naturel de la vallée tout en rendant accessible les berges de la rivière ? Quelles types de transitions paysagères travailler entre les quartiers urbanisés, les coteaux et la rivière ?</p>
<p>Le patrimoine géologique, hydraulique et industriel, et le petit patrimoine des bourgs et hameaux</p>	<p>Les gorges de l'Orne regorgent d'éléments patrimoniaux de qualité, dont la visibilité diminue avec les évolutions de l'urbanisation et le développement des boisements. Une panoplie de caractéristiques constituent un patrimoine paysager remarquable. Les parois rocheuses et les formes géologiques singulières sont d'une part des atouts paysagers attractifs, supports de fréquentation et d'équipement mais elles présentent aussi des risques naturels. Les ponts, les passes à poissons, les petits barrages et les ouvrages autour de l'eau, les moulins, les usines et les structures ferroviaires sont les témoins d'une activité dense liée la rivière. Les bâtiments et leurs emprises ont tendance à se transformer en friches, certains barrages sont détruits au détriment de la mémoire des lieux et les anciennes voies ferrées ont aujourd'hui d'autres vocations, comme la reconversion en voie verte.</p> <p>Doit-on considérer ces emblèmes de la mémoire locale comme des supports potentiels de projets, ou préfère-t-on les « mettre sous cloche » pour les pérenniser ? Certains lieux emblématiques, fortement producteurs de représentations socioculturelles et de paysages constituent des éléments remarquables du patrimoine local et d'attractivité pour le territoire. Ces lieux peuvent-ils trouver des synergies entre eux et avec le territoire ? Pourraient-ils s'inscrire dans un projet de territoire global ?</p>
<p>La structure urbaine historique et les coupures d'urbanisation</p>	<p>Dans un contexte d'étalement urbain et de forte consommation des terres agricoles de qualité, quelle position adopter face à la banalisation des logiques implantations du bâti, la dégradation des silhouettes urbaines et villageoises et la diminution des coupures d'urbanisation, notamment en bordure de route départementale ? Quelles formes urbaines souhaite-t-on voir se développer à l'avenir ? Les logiques historiques sont-elles adaptables à l'époque actuelle ?</p>
<p>L'ouverture des paysages sur la vallée de l'Orne et les effets de covisibilité</p>	<p>La topographie de la vallée de l'Orne garantie une grande qualité de points de vue, structurante pour les paysages. Face au développement de la végétation et au développement urbain, les ouvertures visuelles peuvent être perturbées, coupées voire fermées. Ce patrimoine doit-il faire l'objet de projets de valorisation spécifiques ? Peut-il constituer un élément structurant pour guider les mesures de gestion des milieux naturels, orienter les projets d'urbanisation ou influencer l'aménagement de certains secteurs le long de certaines portions de route, du sentier GR Tour de la Suisse normande ou de la voie verte ?</p>
<p>Des espaces publics apaisés, végétalisés et conviviaux</p>	<p>Les fortes augmentations de chaleur prévues suite au dérèglement climatique remettent en question la qualité de vie dans les espaces urbains. Doit-on renouveler l'approche de l'aménagement pour répondre à la situation actuelle ? Peut-on améliorer la place du piéton en réduisant celle de la voiture ? Les aménagements très minéraux peuvent-ils encore constituer des aménités durables, ou faut-il prévoir davantage d'espaces végétalisés et désimperméabilisés ? Les espaces publics doivent-ils mieux exprimer les caractéristiques paysagères locales ?</p>
<p>Les mobilités douces</p>	<p>Le département connaît une dynamique de développement des mobilités douces, avec l'aménagement de véloroutes (Eurovélo 4) et de voies vertes et d'itinéraires de randonnées (GR221 et GR Pays des Granitiers), que de nombreux usagers utilisent, pour le tourisme ou les déplacements pendulaires quotidiens. D'autre part, le contexte actuel du changement climatique et de la transition énergétique demande à envisager les mobilités différemment.</p> <p>Faut-il poursuivre cette dynamique et confirmer le passage à de nouveaux modes de déplacement ? Quelle qualité donner aux nouvelles infrastructures de transport qui réunissent des usages touristiques et fonctionnels ? La qualité des paysages doit-elle constituer un argument pour leur implantation ? Et inversement, l'implantation des mobilités douces peut-elle justifier la préservation des paysages quotidiens ?</p>



Dynamiques de l'urbanisation :

- Sur les plateaux dégarnis, les nouveaux bâtiments agricoles prennent une place importante dans le panorama.
- Les petits villages sur le plateau et les hameaux patrimoniaux en fond de vallées garde leur caractère préservé.

Dynamiques agricoles et environnementales :

- En bordure de plateaux, les vergers ont tendance à disparaître au profit de boisements ou de parcelles céréalières.
- Les boisements prennent plus de place, gagnent de l'espace sur le coteau. Les parcelles entre les haies bocagères s'enrichissent sur le coteau.
- Des parcelles de résineux prennent une nouvelle place sur le coteau.
- Sur le plateau, les haies bocagères sont arrachées au profit de grandes parcelles céréalières.
- Le nombre de prairies diminue sauf dans les fonds de vallons élargis.
- Les nombreux petits vallons affluents de l'Orne s'enrichissent et se referment.



Nouveaux bâtiments agricoles sur le Haut d'Ouilly.



Vallon de la Porte en friche, La Villette.



Arrachage des haies bocagères enrésinement au fond, Saint Omer.



Prairie en cours d'enrichissement, Le Vey.

<p>La trame bocagère</p>	<p>La trame bocagère est un des éléments paysagers les plus emblématiques du Calvados et notamment en Suisse normande. Elle représente un des fondements du paysage. Les haies et les boisements sont porteurs de qualité environnementale et générateurs de biodiversité et d'aménités pour les territoires. Sa lisibilité tend à diminuer voire à s'effacer face à la double dynamique : épaissement des haies (enrichissement des vallons) et arrachage des haies (retournement des prairies pour la culture). Faut-il reconstituer le maillage d'un bocage qui se délite ? L'exploitation de la ressource en bois présente sur le territoire permettrait-elle d'asseoir la création d'une nouvelle filière bois à l'échelle du Calvados ? Les mesures de gestion des haies peuvent-elles faire l'objet d'une politique spécifique pour valoriser le caractère patrimonial qu'elles représentent ? Dans le contexte du changement climatique, comment anticiper l'évolution des espèces végétales ?</p>
<p>Les pré-vergers de haute-tige</p>	<p>Voués à une activité privée devenue difficilement rentable aujourd'hui, quel avenir prévoir pour les pré-vergers de haute-tige ? Doit-on soutenir l'activité pour des raisons symbolique, emblématique et patrimoniale ? Peut-on envisager des partenariats entre les collectivités et des structures privées pour maintenir ce motif paysager si chargé d'histoire ? Les récentes initiatives de plantations de parcelles de vergers peuvent-elles être généralisées sur le territoire ? Sous quelles formes ?</p>
<p>Les logiques de l'architecture locale</p>	<p>La qualité de l'architecture traditionnelle constitue un élément patrimonial remarquable des paysages du territoire. Les évolutions architecturales récentes, notamment le développement des bâtiments agricoles récents et isolés, les maisons pavillonnaires en parpaings et les hangars commerciaux en tôle tendant à diminuer la richesse des caractéristiques locales, sont-elles toujours représentatives de la Suisse normande ? Quelles possibilités d'évolution laisse-t-on aux porteurs de projet ? Quelles logiques architecturales peuvent être réinvesties localement et adaptées à la demande sociale ?</p>
<p>La composition des énergies renouvelables avec les paysages</p>	<p>Dans un contexte croissant de développement des énergies renouvelables, les projets d'implantation de parcs photovoltaïques et le développement des méthaniseurs de tailles industrielles proposent des compositions plus ou moins menaçantes pour la qualité des paysages. L'impact de ces nouvelles infrastructures énergétiques sont à évaluer en fonction de chaque paysage.</p> <p>Comment concilier le développement des énergies renouvelables avec la qualité paysagère des plateaux agricoles ?</p>

LES ENJEUX DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE

URBANISATION - ÉQUIPEMENTS

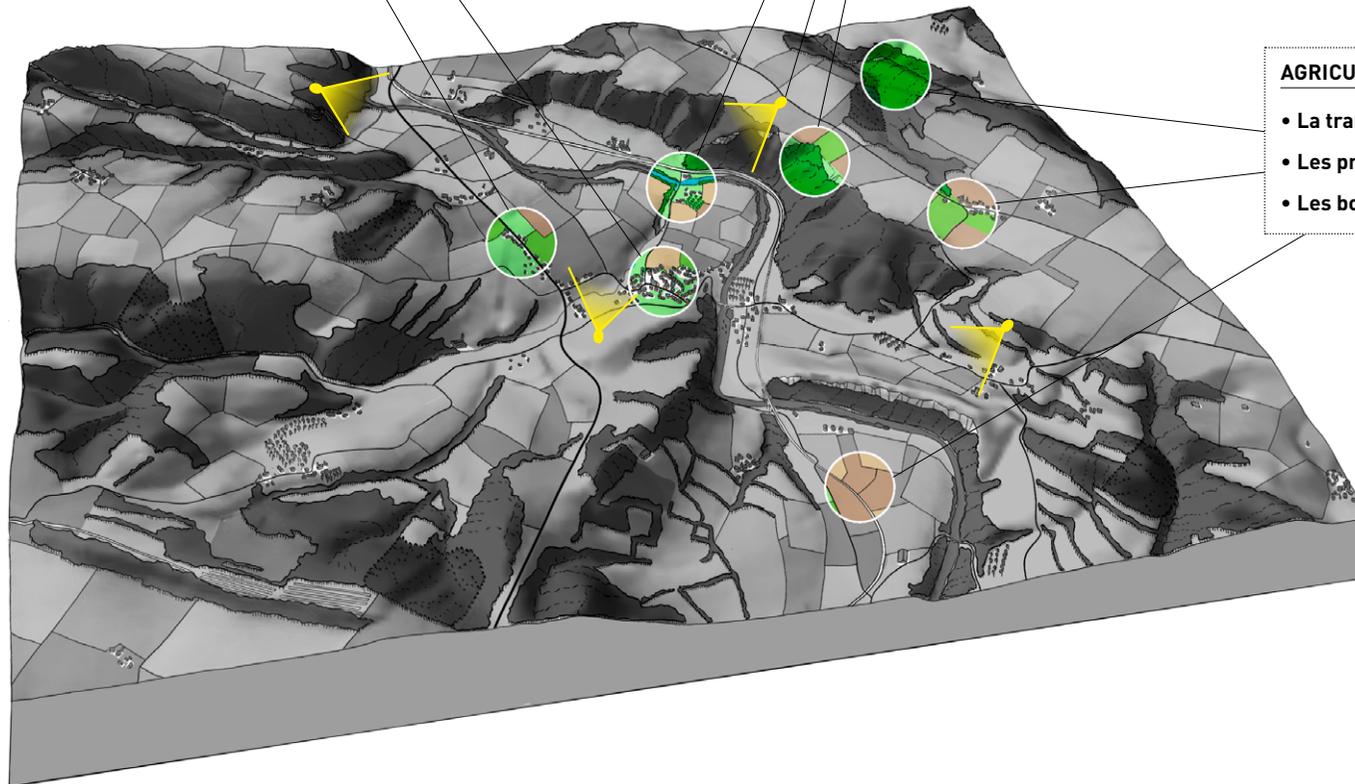
- La structure urbaine historique et les coupures d'urbanisation
- Le patrimoine industriel, et le petit patrimoine des bourgs et hameaux
- Des espaces publics apaisés, végétalisés et conviviaux
- Les logiques de l'architecture locale
- La composition des énergies renouvelables avec les paysages

RELIEF - HYDROGRAPHIE

- L'accès et la cohabitation des pratiques sur les rivières
- Le patrimoine géologique
- Le patrimoine hydraulique
- L'ouverture des paysages sur la vallée de l'Orne et les effets de covisibilité

AGRICULTURE - BOISEMENTS

- La trame bocagère
- Les pré-vergers de haute-tige
- Les boisements et l'équilibre feuillus / résineux

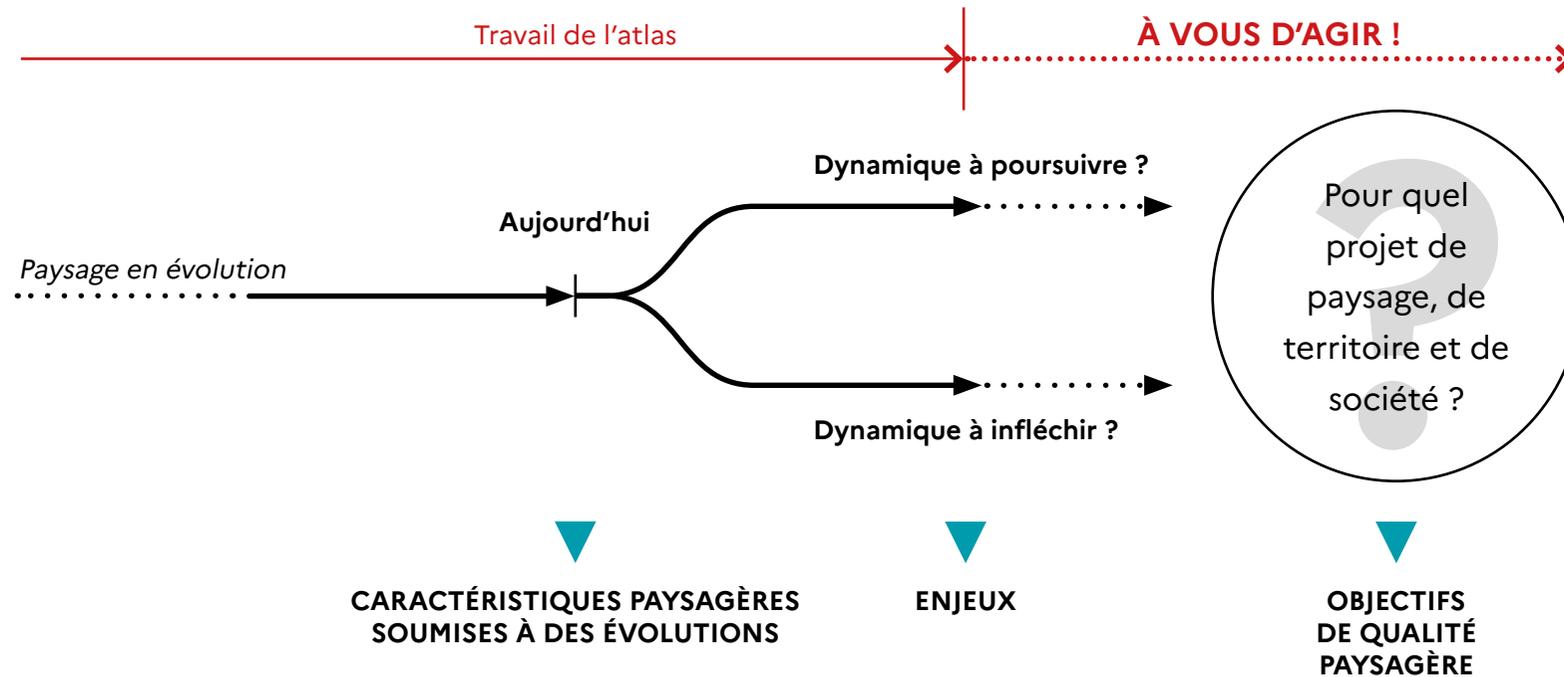


ET MAINTENANT ?

Ce livret vous fournit une connaissance précise des paysages de l'unité paysagère, de leurs caractéristiques, de leurs évolutions et de leurs enjeux, tels que définis collectivement et partagés par les acteurs du territoire.
Forts de cette connaissance des paysages, il s'agit maintenant de vous en saisir pour agir sur le territoire en s'appuyant sur le paysage.

Décideurs : ce rôle vous revient, notamment en définissant des objectifs de qualité paysagère.

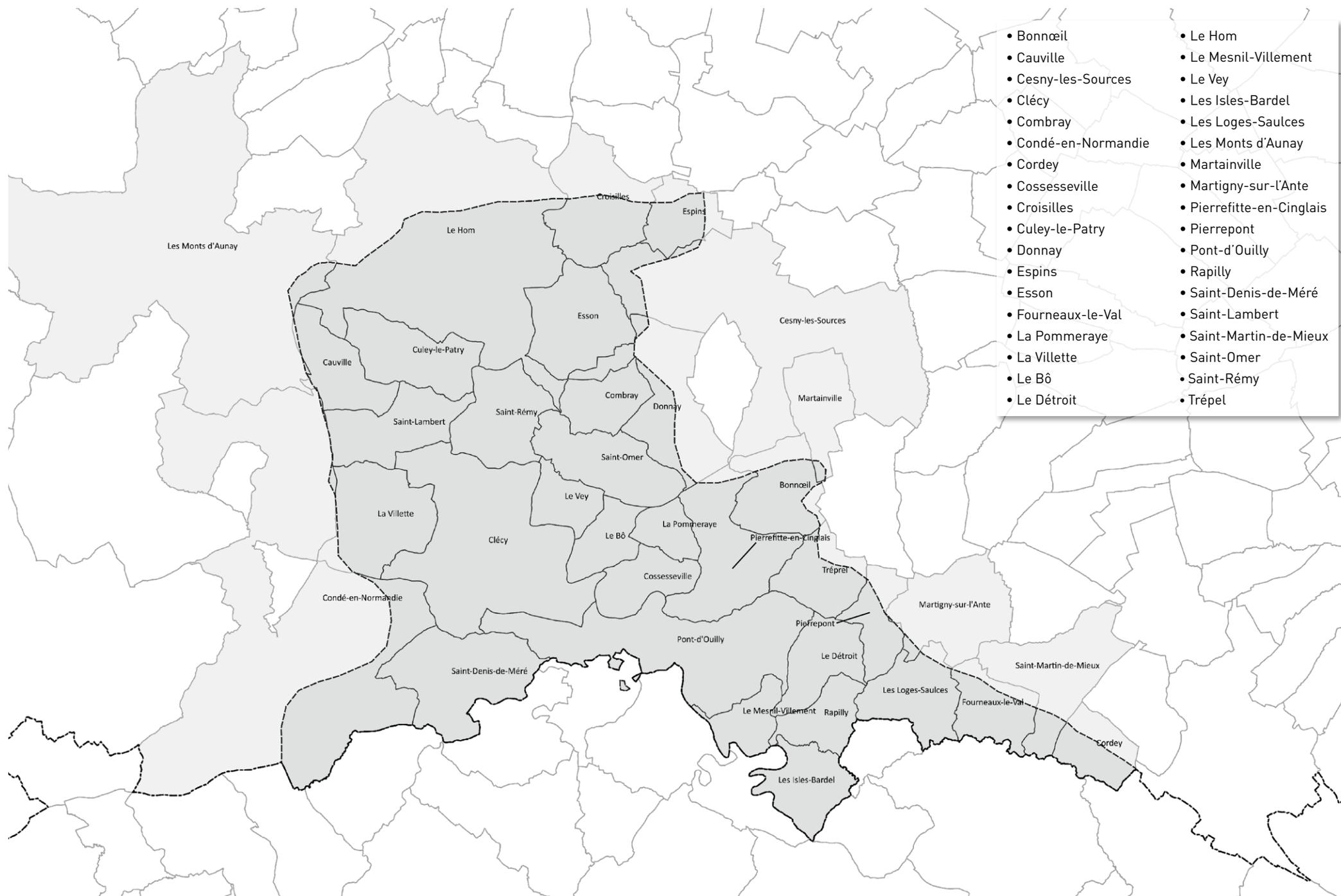
Le projet d'aménagement, de paysage et de territoire, pour devenir opérationnel, peut s'appuyer sur différents outils existants adaptés à vos besoins... À vous d'agir !



QUELQUES OUTILS MÉTHODOLOGIQUES POUR CONTINUER...

- Plans de paysage
- Observatoires photographiques des paysages
- Chartes architecturales et paysagères
- Cahiers de recommandations architecturales et paysagères
- Classements et inscriptions de sites patrimoniaux
- Inscription au Patrimoine mondial
- PADD / OAP des PLU
- Documents d'urbanisme et d'environnement
- Projets d'aménagement
- Etc.

LES COMMUNES CONCERNÉES PAR L'UNITÉ PAYSAGÈRE EN TOUT OU PARTIE





Clécy.

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Normandie

2, rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex
Tél. 02 35 58 53 27

1, rue Recteur Daure - CS 60040 - 14006 Caen cedex 1
Tél. 02 50 01 83 00

Avec la
participation de



**PRÉFET
DU CALVADOS**

Liberté
Égalité
Fraternité



Atelier PASSEURS
Paysagistes
Paysage et participation citoyenne

